Régie des services publics du Québec

Rapport annuel 1983-1984

Québec

Le contenu de cette publication
a été rédigé par la Régie des
services publics du Québec

Cette édition a été produite par
la Direction générale des
publications gouvernementales

Dépôt légal — 4e trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-09836-X
ISSN 0380-4410
© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Régie des services publics du Québec pour l'année 1983-1984.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Communications,

Jean-François Bertrand

Monsieur Jean-François Bertrand
Ministre des Communications
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Veuillez recevoir le rapport annuel de la Régie des services publics du Québec pour l'année se terminant le 30 juin 1984.

Ce rapport a été préparé conformément aux dispositions de l'article 37 de la Loi sur la Régie des services publics, L.R.Q., c. R—8.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Le président,

Jean-Marc Tremblay, j.c.p.

Table des matières

Le rapport du président 7

La Régie 9

— Nature 9
— Mandat 10
— Coordonnées législatives 10
— Coordonnées réglementaires 11
— Statistiques judiciaires et administratives 11
— Structure organisationnelle 13
  — Organigramme 13
  — Membres de la Régie 14
  — Unités administratives 14

Les requêtes, les ordonnances et les procédures sommaires d'approbation et constats 16

— Les requêtes soumises à la Régie, les ordonnances émises au cours de l'année ainsi que les procédures sommaires d'approbation et constats 16

Appendice A 42

— Évolution technologique du service téléphonique au cours de la dernière décennie 42

Appendice B 52

— Données sur les entreprises exploitant des réseaux téléphoniques 52

Le rapport du président

L'industrie des télécommunications du Québec, bien que participante au *Sommet sur les communications* tenu à Montréal en octobre 1983, n'a pas attendu la proclamation officielle d'une *Année mondiale des communications* par les Nations unies pour plonger plus avant dans le virage technologique avec toutes les conséquences que cela comporte. Bien que le ralentissement économique que nous avons tous subi à divers degrés ait en quelque sorte marqué cette industrie comme tant d'autres, ce secteur n'en a pas moins continué son évolution à un rythme certes plus modeste, mais quand même significatif.

L'évolution de l'environnement immédiat de cette industrie en Amérique du Nord a amené les organismes de contrôle et de réglementation de ce secteur monopolistique existant depuis près d'un siècle, à prendre le virage de la déréglementation partielle, afin de permettre aux citoyens abonnés ou usagers d'exercer un choix dans les services et les équipements dont ils désiraient se doter.

Soucieuse de son rôle et de ses responsabilités, la Régie a, au cours de l'année 1983-1984, complété le dossier interconnexion amorcé l'année précédente. Toutes les entreprises sous sa juridiction sont donc maintenant assujetties à cette nouvelle réglementation.

De plus, la Régie a entrepris depuis un an, après étude du secteur, la mise en place d'une politique accélérée de dégroupement rural, soit l'élimination systématique des lignes à postes groupés. Ce faisant, en plus d'encourager fortement les entreprises à moderniser leur réseau, la Régie, rend accessible à un plus grand nombre de personnes le choix qu'offre l'interconnexion.

Il est bon également de rappeler que la Régie a proposé à l'ensemble des entreprises, l'établissement de normes uniformes dans la présentation de leur budget en plus de leur imposer de présenter, dès cette année, un plan quinquennal de développement pour approbation préalable.

Dotée de ces nouveaux outils de gestion, la Régie pourra ainsi exercer son mandat de surveillance et de contrôle tout en maintenant sa politique d'offrir aux usagers le meilleur service téléphonique au plus bas coût possible.

Activités de la Régie

La Régie a poursuivi cette année son objectif primordial de veiller aux intérêts de la collectivité québécoise. Compte tenu des virages technologiques et des orientations nouvelles, l'aspect social des communications se doit d'être préservé, afin que le citoyen puisse garder un certain contrôle tout en étant assuré que ses besoins essentiels seront satisfaits à des coûts raisonnables.

La responsabilité des organismes de réglementation telle la Régie, doit être de relever le défi offert durant ces périodes de révolution en vue de maintenir et de développer un meilleur service à la collectivité. C'est ce qu'elle entend faire.

À la fois tribunal de droit administratif, organisme de surveillance et de contrôle, instrument et source de réglementation et organisme de consultation — une description sommaire de chacun de ces quatre rôles de la Régie prend place plus loin dans ce rapport annuel — la Régie a continué d'exercer sa compétence traditionnelle en matière de téléphonie, secteur d'activité placé sous sa juridiction depuis sa création en 1909. Elle a répondu avec la célérité qui la caractérise aux demandes de renseignements et aux plaintes de divers usagers de services de communications, arbitrant maints litiges et donnant suite à plusieurs mandats qui lui échoient en vertu des lois autres que sa propre loi constitutive, notamment la Charte de la ville de Montréal.

Téléphonie

Au cours de l'année 1983-1984, la Régie a émis un total de soixante-dix-huit ordonnances. De ce nombre, la majorité, soit cinquante-cinq, couvrait le domaine de la téléphonie; vingt ordonnances pour la Commission des services électriques de la ville de Montréal; une concernant Hydro-Québec et deux ordonnances générales. Elle a reçu pour cette période cinquante-deux requêtes et traité six cent soixante-dix demandes d'information et d'aide.

Les entreprises

Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 1984, la Régie a effectué vingt-cinq inspections et rencontres auprès des entreprises afin de vérifier, d'une part, le suivi des ordonnances, et d'autre part, l'application de l'ordonnance générale relative à l'interconnexion qui est entrée en vigueur le 30 juin 1983.

Les rencontres par ailleurs ont pour but de vérifier sur place la planification des entreprises concernant l'amélioration du service, tels le programme de dégroupement rural, la délimitation des secteurs et sous-secteurs de taux de base, la condition physique

générale des réseaux de même que les différents travaux de modernisation des équipements en place.

Modernisation des réseaux

Le programme d'accessibilité du service urbain en milieu rural, amorcé depuis quelques années, s'est accéléré au cours du présent exercice. La Régie a aussi poursuivi l'objectif visant à la modernisation des réseaux téléphoniques sous juridiction québécoise. Des sommes importantes ont donc été consacrées à ces programmes d'amélioration du service par les entreprises. La Régie est donc en mesure d'affirmer que la qualité des services offerts par les entreprises sous sa juridiction s'est améliorée de façon significative au cours de l'année écoulée.

Recueil des ordonnances

Cette année encore, la Régie a publié son *Recueil des ordonnances* dans lequel elle reproduit intégralement toutes les décisions rendues au cours de l'année. Ce recueil contient, en quelque sorte, la pensée de la Régie: celle-ci motive chacune de ses décisions de façon généralement élaborée. Le Recueil des ordonnances constitue une documentation précieuse pour les personnes, entreprises et industries intéressées au domaine des communications. On peut s'en procurer un exemplaire en s'adressant au siège social de la Régie, à Québec.

La Régie est reconnaissante à l'endroit de ses membres et de son personnel, qui constituent une équipe peu nombreuse mais efficace et alerte. C'est pour qu'il en soit ainsi qu'elle regarde vers l'avenir avec optimisme et confiance.

La Régie exprime la même reconnaissance au Ministre chargé de l'exécution de sa loi; grâce à sa compréhension de la nature et du rôle de cet organisme complexe, le Ministre a facilité à la Régie l'accomplissement de son mandat, l'exercice de sa compétence et de son pouvoir décisionnel avec indépendance.

Le président,
Jean-Marc Tremblay, j.c.p.

La Régie

Nature

La Régie est un organisme de surveillance et de contrôle des entreprises publiques décrites dans sa loi constitutive comme *ayant pour objet principal ou accessoire l'émission, la transmission ou la réception de sons, d'images, de signes, de signaux, de données ou de messages par fil, câble, ondes ou tout moyen électrique, électronique, magnétique, électromagnétique ou optique.*

Depuis 1909, année d'établissement de la Régie des services publics du Québec, celle-ci a poursuivi son histoire au gré du développement même de la société québécoise et de son État: à peu près tous les mandats relatifs aux services publics lui furent dévolus. Prenant la relève d'un comité du Conseil exécutif, elle a par la suite, à chaque décennie à peu près, donné naissance à d'autres organismes de même genre destinés à s'occuper de champs d'activités particuliers: transports, énergie, affaires municipales, diverses utilités publiques et même expropriation. En général, on lui confiait des mandats nouveaux jusqu'à ce que l'amplification d'un secteur ou l'approfondissement d'une spécialité motive la création d'une autre institution autonome. La répétition de ces phénomènes lui a toujours conservé une certaine jeunesse, bien qu'on puisse la qualifier de doyenne ou de mère des différentes régies existant aujourd'hui.

D'inspiration proprement nord-américaine, au confluent d'entreprises privées exploitant des services publics et de l'autorité publique qui doit s'en occuper, elle cumule des obligations et pouvoirs qui l'appellent à se manifester sous quatre formes que les observateurs qualifient de complémentaires ou contradictoires selon leur philosophie personnelle:

1. *tribunal de droit administratif,* elle rend justice selon la Règle de droit et s'inscrit nettement dans le processus judiciaire: ses décisions se rendent sous forme d'ordonnance et, quant aux questions de droit et de compétence, peuvent faire l'objet d'appel sur permission de cette Cour, puis à la Cour suprême le cas échéant. En aucun cas, il n'y a appel au pouvoir exécutif; en matière de service public, il lui faut concilier constamment les éléments de droit et de procédure avec les données de l'à-propos qui contribuent à la détermination de l'intérêt public, concept fondamental et propre aux tribunaux du type de la Régie;

2. *organisme de surveillance et de contrôle,* elle remplit des fonctions d'ordre administratif et doit exercer une vigilance quotidienne sur les activités de son ressort. Ainsi peut-elle s'insérer entre les entreprises de service public et leurs usagers afin de maintenir constamment la corrélation entre les besoins de ceux-ci et les aptitudes de celles-là. Bref, c'est à ce niveau d'intervention qu'elle apporte la plupart des solutions aux plaintes et réclamations formulées par le public. Et elle le fait avec célérité: ce qui constitue la qualité première de toute solution pratique;

3. à la fois *instrument et source de réglementation,* elle prolonge en quelque sorte les lois de l'Assemblée nationale et les règlements que peut adopter le Gouvernement;

4. *organisme de consultation,* elle doit donner son avis au Ministre chargé de l'exécution de sa loi sur toute question que celui-ci lui soumet. Rien n'interdit qu'elle puisse faire tenir au Ministre un avis *proprio motu*; par ce moyen, elle peut inciter le législateur à compléter ou modifier des lois et des règlements.

Vouée au secteur des services publics, la Régie s'exprime par ordonnance dont l'impact décisionnel rejoint la plupart du temps des groupes, des collectivités, de vastes ensembles de la société québécoise: ses conséquences sont depuis longtemps assimilables aux effets des recours collectifs récemment rendus possibles devant les cours de droit commun, d'où leur importance sociale; les intervenants s'y multiplient plus qu'ailleurs vu le creuset socio-économique idéal que constitue la rencontre — parfois l'affrontement — de groupes de citoyens, d'abonnés, de consommateurs et d'agents divers et d'industries de services réglementés par l'État.

Forum public, carrefour de toutes les représentations à l'occasion des décisions qu'elle doit rendre en tout respect des règles de droit et de justice, la Régie, malgré l'aspect quelque peu austère de son comportement quasi judiciaire, offre le maximum de garantie au citoyen qui veut s'exprimer: elle doit énoncer ses motifs et rendre publiques ses décisions.

Indépendante du pouvoir politique qui ne peut modifier ses décisions, elle poursuit ses activités dans le processus judiciaire: la Cour supérieure exerce sur elle son pouvoir de surveillance et la Cour d'appel son pouvoir de renverser ses décisions.

Pour lui permettre de s'acquitter de ces tâches multiples, l'État — dont elle fait elle-même partie — fournit à la Régie les ressources humaines et matérielles nécessaires, et par-delà de tels appuis techniques, les pouvoirs d'enquête et les droits d'accès, d'intervention et de poursuite.

Mandat

Depuis ses origines, elle a exercé sa compétence, notamment en matière de télécommunications, d'expropriation, de transport routier et ferroviaire, de production et de distribution d'énergie, de gestion des eaux, sans compter un nombre considérable de secteurs d'activités où son expertise a été mise à contribution, en vertu de mesures législatives autres que sa propre loi constitutive.

Le mandat actuel de la Régie consiste essentiellement à coordonner le développement harmonieux des télécommunications en milieu québécois, en veillant à ce que la population puisse bénéficier de tous les services nécessaires à son épanouissement social, culturel et économique.

Dans l'exercice de son mandat la Régie doit, entre autres, s'assurer que les sociétés exploitantes de services de télécommunications disposent des ressources financières nécessaires pour offrir à la population des services de la qualité la plus appropriée qui soient, à un coût juste et raisonnable pour l'usager.

La Régie a compétence pour décider de l'attribution de territoires exclusifs aux entreprises soumises à sa juridiction, pour ordonner, lorsque l'intérêt public l'exige, le partage d'infrastructures existantes entre plusieurs entreprises d'utilité publiques ainsi que pour arbitrer tout litige entre une entreprise de télécommunications et ses usagers.

Depuis 1979, la Régie est aussi chargée d'évaluer le caractère éducatif de la programmation des entreprises de câblodistribution et de radio-télévision, incluant Radio-Québec.

L'expertise

En plus d'être composée d'une équipe pluridisciplinaire (ses membres), la Régie possède un personnel de soutien spécialisé.

Mais l'expertise au soutien de ses décisions ne lui vient pas de cette seule source interne:

1. les parties, les intervenants produisent des experts à l'appui de leurs prétentions; la plupart des experts poursuivent leur vie professionnelle au sein des secteurs d'activités humaines, industrielles ou universitaires et de secteurs de recherche. Ainsi, l'industrie des télécommunications génère-t-elle un grand nombre d'experts tout comme, en matière d'éducation, les institutions de savoir et le ministère de l'Éducation. Il est évident qu'aucune équipe de la Régie — dont le nombre est toujours restreint — ne saurait suppléer à elle seule à ce réservoir considérable d'experts. Toutes ces ressources de « la base » s'ajoutent aux doctrines et théories venant d'« en haut »;

2. la Régie détient de plus un pouvoir d'enquête (articles 15 et 16) découlant de la Loi des commissions d'enquête qui permet à la Régie, à l'intérieur comme à l'extérieur, d'exercer ce pouvoir réel, sérieux: la Régie s'en sert! Cela lui rend accessible une connaissance dont elle pourrait autrement être privée, lui fournit un type d'expertise complémentaire que ne possèdent pas facilement d'autres groupes de recherche puisque ce pouvoir « avec des dents » (son exercice va jusqu'à la contrainte par corps, s'il le faut) se greffe à son caractère quasi judiciaire. Enfin, la Régie peut s'adjoindre, dans une conjoncture précise (mandat précis, délai, etc.) tout expert externe, indépendant sans le même formalisme: il ne serait pas sage du point de vue administratif de retenir en permanence certains experts dont l'utilité s'avère épisodique. La visite des lieux, au ras des réalités vécues, vaut souvent bien des consultations académiques;

3. les dossiers de la régulation continue de la Régie constituent une source, un tissu d'expertise plus pragmatique que doctrinaire des connaissances acquises au gré du déroulement des services publics dont elle connaît ainsi l'évolution collective à laquelle d'ailleurs elle a plus que participé.

Les tribunaux supérieurs, Cour d'appel et Cour suprême (cause de Giroux vs Maheux, Melcar, etc.) ont bien confirmé ce rôle de tribunal administratif de la Régie et la dimension unique de son processus décisionnel. Son caractère propre, sa structure à la fois collégiale et décentralisée, sa faculté (que n'ont pas les cours de droit commun) de connaître d'affaires en puisant dans toutes celles qu'elle a eu à traiter dans le passé y furent confirmés: cela constitue une partie intéressante du patrimoine institutionnel cumulé par la Régie au cours des ans.

Coordonnées législatives

Les assises légales de la Régie sont définies dans la Loi sur la Régie des services publics (L.R.Q., c. R-8).

La Régie doit, en sus, intervenir dans diverses affaires autres que celles implicitement prévues dans sa propre loi constitutive; dans ces cas, ses interventions sont prévues dans diverses lois, notamment:

- la Loi sur certaines installations d'utilité publique (L.R.Q., c. 1-13);
- la Loi sur les cités et villes (a. 415-18°; L.R.Q. c. C-19);
- le Code municipal (a. 408-5° aa; L.R.Q., c. C-27.1);
- la Charte de la ville de Montréal (a. 572, 574, 575, 578, 579, 580, 595, 596, 597, L.Q. 1959-1960, c. 102 et amendements;
- la Charte de la ville de Québec (a. 336, 340, 344, 346, 349; L.Q. 1929, c. 95; L.Q. 1976, c. 54, a. 15);

— la Charte de la ville de Sainte-Foy (L.Q. 1973, c. 84, a. 16; L.Q. 1976, c. 56, a. 18 b);
— la Charte de la ville de Longueuil (L.Q. 1971, c. 101, a. 24);
— la Charte de la ville de Saint-Hubert (L.Q. 1972, c. 83, a. 5);
— la Loi sur Hydro-Québec (L.R.Q., c. H-5, a. 30);
— la Loi sur la programmation éducative (L.R.Q., c. P-30.1);
— la Loi modifiant la Loi de l'Office de la radiotélédiffusion du Québec (L.R.Q., c. 5-11.1, a. 20.1);
— la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (L.R.Q., c. E-20.1, a. 68).

Coordonnées réglementaires

Le Conseil des ministres a adopté le 10 mars 1982, le Règlement sur les entreprises de télévision payante (décret 546-82), qu'il incombe à la Régie de mettre en application. (Supplément R.R.Q. au 1982-08-01, p. 900).

Le Conseil des ministres a de plus adopté, le 8 avril 1982, un décret (809-82), concernant l'interconnexion des réseaux et la libéralisation partielle du raccordement des terminaux, dont l'application relève de la Régie.

Statistiques judiciaires et administratives

Le tableau qui suit résume de façon statistique, les activités judiciaires et administratives de la Régie pour la période du 1er juillet 1983 au 30 juin 1984.

1. Entreprises publiques de téléphone soumises à la juridiction de la Régie (incluant trois réseaux privés)	21
2. Dossiers judiciaires sous étude au 1er juillet 1983	
a) Téléphonie	
i) en général	
ii) interconnexion	24
b) Télévision payante	18
c) Hydro-Québec (art. 30 de la Loi sur Hydro-Québec)	28
Total	1
	71
3. Dossiers judiciaires ouverts à la suite d'une requête	
a) Téléphonie	
— agrandissement de secteur urbain	1
— agrandissement d'un bureau d'affaires	1
— approbation d'un contrat de trafic	1
— centralisation sur un même commutateur principal d'unités de raccordement d'abonnés et service régional mesuré	1
— cession de capital-actions	1
— contestation d'un compte pour service téléphonique	1
— demande de service téléphonique	1
— détermination des conditions d'utilisation partagée de certaines installations	1
— fermeture d'une circonscription téléphonique	1
— installation d'un concentrateur	1
— installation d'unité de commutation à distance	1
— modifications de méthodes comptables	1
— modifications d'ordonnance (extension de délai, dispenser d'un service régional)	3
— modifications d'un contrat de trafic	12
— redressement tarifaire	1
— service régional	3
— transfert de droits, biens et obligations et modification de permis	1
b) Commission des services électriques de la ville de Montréal	
— approbation de plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains	19
— approbation d'un amendement au règlement du régime de rente des employés de la Commission	1
Total	52

4. Ordonnances et décisions sur procédures incidentes par le président de la Régie

— audition	
— sans audition	1
Total	1
	2

5. Causes inscrites pour audition

a) auditions préliminaires	
— téléphonie	6
b) auditions au mérite	
— téléphonie	24
— Commission des services électriques de la ville de Montréal	20
c) auditions complémentaires	
— téléphonie	2
Total	**52**

6. Jour d'auditions

	Jours/division*	Jours/régisseurs
a) Auditions préliminaires		
— téléphonie	6	15
b) Auditions au mérite		
— téléphonie	36	101
— Commission des services électriques de la ville de Montréal	4	8
c) Auditions complémentaires		
— téléphonie	4	9
Total	**50**	**133**

* Chaque division se compose d'au moins deux régisseurs

7. Ordonnances ou décisions émises par le/ou les membres d'une division

	Audition	Sans Audition	Total
a) Téléphonie			
— incidentes (ordonnances)	0	3	3
— incidentes (décisions)	3	1	4
— préliminaires	1	2	3
— finales	20	18	38
— supplémentaires	2	3	5
— ordonnances générales	0	2	2
b) Commission des services électriques de la ville de Montréal			
— finales	20	0	20
c) Hydro-Québec (art. 30 de la Loi sur Hydro-Québec)			
— finales	1	0	1
Total	**47**	**29**	**76**

8. Décisions émises suivant la procédure sommaire d'approbation et constats **106**

9. Dossiers judiciaires clos
   a) Suite à un désistement
      — téléphonie (convention d'attaches aux poteaux) 1
   b) Suite à une décision administrative
      — télévision payante 1
   c) Suite à une déclaration de règlement hors cour
      — téléphonie (fixation de conditions d'utilisation partagée de certaines installations d'utilité publique) 1
   d) Suite à une ordonnance de procédure 27
   Total **30**

10. Dossiers judiciaires sous étude au 30 juin 1984
    Téléphonie **34**

11. Conférences administratives (*) **16**
    (*) Exprimées en jours et dirigées par un ou des employés cadres

12. Inspections ou rencontres
    — Direction de l'ingénierie 12
    — Direction de l'économique et de la tarification 13
    Total **25**

13. Demandes d'aide et d'information par un abonné
    — Direction de l'ingénierie 311
    — Direction de l'économique et de la tarification 359
    Total **670**

Structure organisationnelle

Organigramme

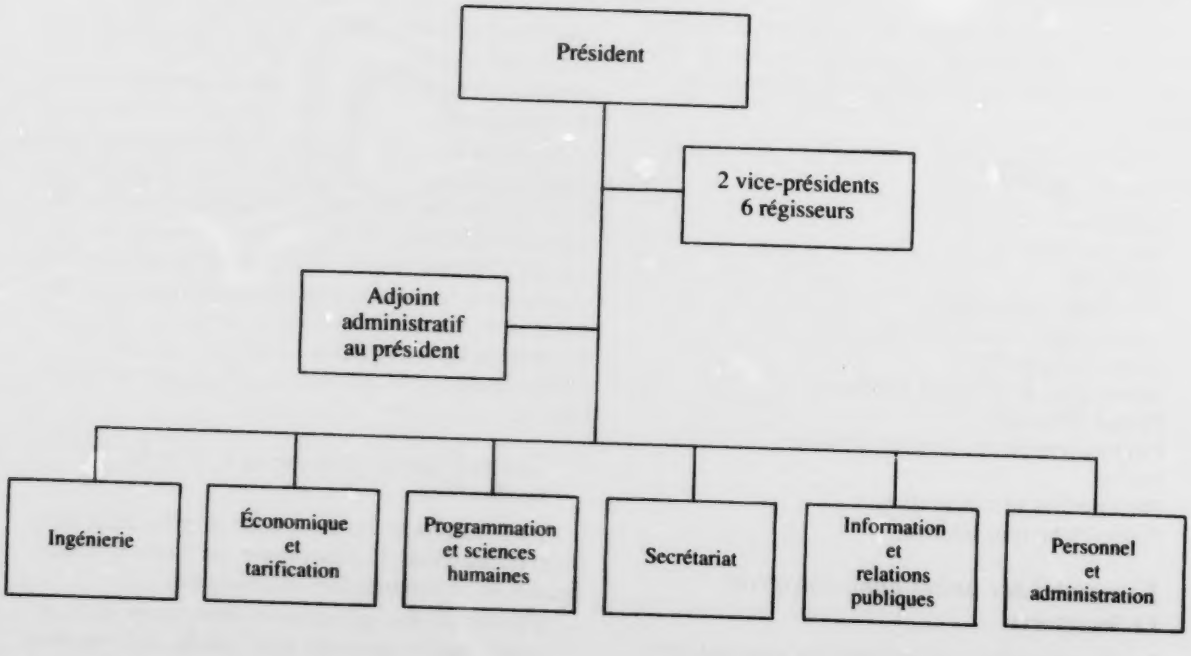

Membres de la Régie

La Régie est composée de neuf régisseurs, dont un président et deux vice-présidents, nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Elle peut siéger simultanément en plusieurs divisions, chaque division étant composée d'au moins deux régisseurs, dont l'un est juge de la Cour des sessions ou de la Cour provinciale ou membre du Barreau du Québec.

Au 30 juin 1984, la Régie est constituée des membres suivants:

Jean-Marc Tremblay, j.c.p.
président
Claude Simard, avocat
vice-président
Jacques C.P. Bellemare, ingénieur, M.B.A.
régisseur
Jean-Marc Demers, avocat
régisseur
Jean-Claude Duchesne, ingénieur
régisseur
Marcel Lefaivre, administrateur
régisseur
Lawrence Morgan, notaire
régisseur
J. Ronald Tennet, ingénieur
régisseur

Un poste de vice-président était vacant au 30 juin 1984.

Unités administratives

Le personnel de la Régie, en ce qui concerne les opérations administratives, se regroupe au sein de six entités comportant des spécialistes de diverses disciplines.

Voici les principaux responsables des unités administratives:

Secrétariat
Jean-Guy Paquet
Ingénierie,
Jean-Pierre Gauvreau
Économique et tarification,
Louis-Philippe Milot
Information et relations publiques,
Patrick Thériault
Programmation et sciences humaines,
vacant
Personnel et administration,
Pierre Piché (par intérim)

Le mandat des unités administratives

Le Secrétariat

Les responsabilités du Secrétariat s'exercent dans trois secteurs principaux d'activités: l'administration, le greffe et le développement juridique.

Le secteur de l'administration assure le support administratif et juridique nécessaire à l'exercice du rôle de surveillance et de contrôle de la Régie sur les entreprises publiques relevant de sa juridiction. À ce titre, le Secrétariat tient à jour les répertoires des actes administratifs et judiciaires, coordonne l'administration des différents dossiers des entreprises sous juridiction, s'assure de l'exécution des ordonnances et effectue les communications officielles de la Régie. De plus, le Secrétariat a sous sa juridiction le service de réceptionnistes-téléphonistes; il recoit les plaintes des abonnés et usagers dont il coordonne le traitement; il est aussi responsable de la conservation des archives de la Régie.

En tant que greffe de la Régie, le Secrétariat assure l'enregistrement et la signification des requêtes, actes de procédure, avis judiciaires et ordonnances. Il veille à l'application des règles de pratique de la Régie et voit à la préparation des auditions publiques.

Le Secrétariat a de plus le mandat d'effectuer des travaux de recherche en matière juridique.

La Direction de l'ingénierie

La Direction de l'ingénierie, fille aînée des services de soutien de l'organisme, exerce un contrôle auprès des entreprises, particulièrement en ce qui touche à la planification et à la réalisation de leurs programmes de travaux.

Elle est responsable des modalités techniques et d'homologation du raccordement des terminaux propriété des abonnés. Elle traite de plus, une grande partie des plaintes adressées à la Régie par les abonnés, ce qui requiert à l'occasion des enquêtes et des inspections sur les lieux.

Finalement, elle effectue des études et des recherches ayant trait à l'application des technologies nouvelles en vue de l'amélioration des services de télécommunication. Il s'agit surtout d'études de planification à long terme de réseaux, d'analyses de programmes de construction des entreprises et d'élaboration de normes de qualité de service à l'intention des entreprises. Elle prépare aussi des données sur la modernisation de la téléphonie, qui paraissent à l'annexe A.

La Direction de l'économique et de la tarification

La Direction de l'économique et de la tarification traite de questions d'économique, de finance, de tarification et de comptabilité. À cet égard,

— elle vérifie les opérations économiques et financières des entreprises sous juridiction, analyse leurs tarifs généraux et s'assure qu'ils sont appliqués conformément aux ordonnances de la Régie;

— elle traite les demandes d'information des abonnés en matière de facturation et d'application du tarif général des entreprises et elle prend les actions appropriées dans les cas litigieux;
— elle mène des études sur les biens et services des entreprises, en vue de déterminer, entre autres, les coûts, les tarifs et le rendement;
— elle effectue des recherches et prépare également des outils permettant d'améliorer la gestion financière des entreprises;
— elle collige et rend disponible les données annuelles présentées par les entreprises; ces statistiques figurent à l'annexe B.

La Direction de l'information et des relations publiques

La Direction de l'information et des relations publiques a la responsabilité de faire connaître les lois, les règlements et les activités de la Régie. Pour s'acquitter de ce mandat, elle émet des communiqués, publie chaque année un recueil des ordonnances rendues et rend compte des activités de la Régie dans son rapport annuel.

La Direction a aussi un rôle de coopération et d'échanges avec les divers publics et avec le personnel de la Régie. Pour mieux informer ce dernier, elle publie, deux fois par mois, un journal interne qui est aussi ouvert aux collaborateurs bénévoles.

Finalement, elle assume la gestion d'un centre de documentation spécialisée.

La Direction de la programmation et des sciences humaines

La Direction de la programmation et des sciences humaines analyse les dimensions sociologiques des communications au Québec et étudie la programmation des entreprises sous la juridiction de la Régie. Elle étudie notamment l'impact sur le comportement des individus et des communautés des projets et décisions de la Régie en matière de communications.

La Direction du personnel et de l'administration

La Direction du personnel et de l'administration s'occupe de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières de la Régie.

Dans le cadre de ce mandat, elle fournit à la direction et au personnel de la Régie, conseils et assistance en vue de l'utilisation optimale de ses ressources, et entretient les relations pertinentes avec les organismes centraux concernés.

Au 30 juin 1984, les effectifs autorisés étaient de soixante personnes. Le budget autorisé pour l'année financière 1984-1985 est de 2 431 000 $.

La Régie a son siège social au 2875, boulevard Laurier à Sainte-Foy. Le numéro de téléphone est le suivant: (418) 643-5560.

Les requêtes, les ordonnances et les procédures sommaires d'approbation et constats

— Les requêtes soumises à la Régie, les ordonnances émises au cours de l'année ainsi que les procédures sommaires d'approbation et constats

Section 1 — Les requêtes

Du 1er juillet 1983 au 30 juin 1984 (selon l'ordre numérique des causes)

Requête		District judiciaire	N° du dossier d'opération	Nom des parties	Procureurs	Objet
Numéro	Date de réception					
9758	83-06-13	Trois-Rivières	T-271	Sogetel Inc., *Requérante.*	Me Louise Bégin	Demande d'extension de délai et d'agrandissement du sous-secteur urbain du rang Fraser en même temps que l'établissement des liens régionaux Saint-Odilon Beauceville (Ordonnance 9571 (3e), dispositif 6 e).
9759	83-06-17	Québec	T-270	Télébec Ltée, *Requérante.*	Me Jacques DuBerger	Demande d'approbation de modifications à un contrat de trafic (« type B alternatif », Réf.: 9668).
9760	83-06-27	Gaspé	T-100	Jacques Keable et Louise Toupin, *Requérants,* et Québec-Téléphone, *Intimée.*		Demande de réduction des frais interurbains encourus par les requérants pendant la période du 30 mars au 29 avril 1982.
9761	83-07-15	Montréal	T-200	Sotel Inc., *Requérante.*	Me Paul Goyette	Demande de redressement tarifaire.
9762	83-07-12	Rouyn-Noranda		Corporation de développement industriel et commercial du Rouyn-Noranda régional, Chambre de commerce de Rouyn-Noranda, Cités de Rouyn et Noranda, Municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda, et Télébec ltée, *Intimée.*		Établissement d'un service régional entre les circonscriptions de Cadillac et de Rouyn-Noranda.

Requête		District judiciaire	N° du dossier d'opération	Nom des parties	Procureurs	Objet
Numéro	Date de réception					
9763	83-08-05	Labelle		Corporation municipale de Notre-Dame-de-Pontmain, *Requérante*, et Télébec Ltée, *Intimée*.		Demande d'obtention d'une ordonnance abolissant les tarifs interurbains entre les échanges 597 (Lac-du-Cerf) et 767 (Notre-Dame-du-Laus).
9764	83-08-16	Montréal	C.E. 107	La Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.		Demande d'approbation des plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains dans la rue Fleury, entre le boulevard Saint-Laurent et la Terrasse Fleury. (Contrat n° 462).
9765	83-08-16	Montréal	C.E. 108	La Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.		Demande d'approbation des plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains dans la rue Butler, entre la rue Wellington et la rue d'Argenson, et dans la rue d'Argenson, entre la rue Mullins et un point au sud de la rue Butler. (Contrat n° 487).
9766	83-08-16	Montréal	C.E. 109	La Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.		Demande d'approbation d'un amendement au règlement du régime de rentes des employés de la Commission.
9767	83-08-24	Saint-Maurice		Monsieur et Madame Walter Pronovost, résidant au 300, Haut-du-Lac Nord, route 159, Saint-Tite, *Requérants*, et Québec-Téléphone, *Intimée*.		Demande de service téléphonique.
9768	83-09-06	Montréal	C.E. 110	La Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.		Demande d'approbation des plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains dans la rue Brousseau à partir d'un point situé au nord du 2303, Gouin vers le nord sur une distance de 200 mètres (Contrat n° 470 – Projet 3244).

Requête		District judiciaire	N° du dossier d'opération	Nom des parties	Procureurs	Objet
Numéro	Date de réception					
9769	83-09-16	Québec	T-270	Télébec Ltée, *Requérante*.	Me Jacques Du-Berger	Demande d'établissement d'un lien de service régional entre la circonscription de Barraute (y compris les municipalités de Barville et Fiedmont) et la circonscription de Val-d'Or.
9770	83-10-24	Rimouski	T-100	Québec-Téléphone, *Requérante*, et Corporation municipale de Saint-Léonard-de-Portneuf, Euclide Cantin, agriculteur, domicilié et résident à 392, rue Principale à Saint-Léonard-de-Portneuf, *Intimée*, et Commission de protection du territoire agricole du Québec, *Mise en cause*.	Mes Bouchard, Ringuet et Laprise	Demande d'autorisation d'installer un concentrateur R.L.U. et la bâtisse nécessaire pour une telle installation sur la partie du lot 136 de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, du cadastre de la paroisse de Saint-Raymond. (article 31 de la Loi sur la Régie des services publics).
9771	83-11-28	Rimouski	T-100	Québec-Téléphone, *Requérante*, et Le Comité de citoyens de Tilly Inc., *Intimée*, et Bell Canada, *Mise en cause*.	Mes Bouchard, Ringuet et Laprise	Demande de modification de l'ordonnance 9685: 1) Extensionner le délai de remplacement du commutateur de Saint-Antoine-de-Tilly; 2) dispenser la requérante de réaliser le service régional tant et aussi longtemps que la mise en cause refuse de l'établir.
9772	83-12-05	Saint-Hyacinthe	T-239	Le Téléphone de Saint-Liboire de Bagot Inc., *Requérante*, et Bell Canada, *Mise en cause*.		Demande pour modifications d'un contrat de trafic.
9773	83-12-07	Trois-Rivières	T-170	Téléphone Milot Inc., *Requérante*, et Bell Canada, *Mise en cause*.		Demande pour modifications d'un contrat de trafic.
9774	83-12-15	Trois-Rivières	T-271	Sogetel Inc., *Requérante*, et Bell Canada, *Mise en cause*.	Me Louise Bégin	Demande pour modifications d'un contrat de trafic. (Requête amendée: 1984-01-30)

Requête		District judiciaire	N° du dossier d'opération	Nom des parties	Procureurs	Objet
Numéro	Date de réception					
9775	83-12-15	Saint-Hyacinthe	T-241	Le Téléphone Guèvremont Inc., *Requérante*, et Bell Canada, *Mise en cause*.		Demande pour modifications d'un contrat de trafic.
9776	83-12-15	Beauce	T-327	La Cie de téléphone de Courcelles Inc., *Requérante*, et Bell Canada, *Mise en cause*.		Demande pour modifications d'un contrat de trafic.
9777	83-12-20	Québec	T-270	Télébec Ltée, *Requérante*.	M[e] Jacques DuBerger	Fermeture de la circonscription de Miquelon et réaménagement de la circonscription de Waswanipi.
84-001	84-01-04	Frontenac	T-352	Téléphone Frontenac Limitée, *Requérante*, et Bell Canada, *Mise en cause*.		Modifications d'un contrat de trafic.
84-002	84-01-04	Frontenac	T-330	La Compagnie de téléphone de Lambton Inc., *Requérante*, et Bell Canada, *Mise en cause*.		Modifications d'un contrat de trafic.
84-003	84-01-10	Rimouski	T-100	Québec-Téléphone, *Requérante*, et Newfoundland Telephone Company Limited, *Mise en cause*.	M[e] Ghislain Bouchard	Approbation d'un contrat de trafic.
84-004	84-01-11	Arthabaska	T-301	La Compagnie de téléphone de Warwick, *Requérante*, et Bell Canada, *Mise en cause*.	M[e] Raymond-Pierre Gingras	Modifications d'un contrat de trafic.
84-005 C.E. 111	84-01-12	Montréal	—	Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.		Approbation des plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains dans le boulevard Saint-Michel entre l'avenue Émile-Journault et la rue Sauvé. Contrat n° 399.

Requête		District judiciaire	N° du dossier d'opération	Nom des parties	Procureurs	Objet
Numéro	Date de réception					
84-006 C.E. 112	84-01-12	Montréal	—	Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.		Approbation des plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains en vue d'un aménagement de distribution mixte dans la rue Sherbrooke, entre la rue Taillon et les limites de Montréal-Est. Contrat n° 473.
84-007 C.E. 113	84-01-12	Montréal	—	Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.		Approbation des plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains dans la rue Larivière, de la rue Visitation à la rue Panet. Contrat n° 509.
84-008	84-01-17	Bedford	T-199	Co-op de téléphone de Valcourt, *Requérante*, et Bell Canada, *Mise en cause*.		Modifications d'un contrat de trafic.
84-009	84-02-06	Saint-Hyacinthe	T-248	La Compagnie de téléphone Upton Inc., *Requérante*, et Bell Canada, *Mise en cause*.		Modifications d'un contrat de trafic.
84-010	84-02-13	Trois-Rivières	T-271	Sogetel Inc., *Requérante*, et Québec-Téléphone, *Mise en cause*.	M^e Louise Bégin M^es Bouchard, Ringuet et Laprise	Extension de délai (jusqu'au 11 mai 1984) pour produire l'étude de planification conjointe exigée au dispositif 3 a) de l'ordonnance 9672.
84-011	84-02-17	Saint-Hyacinthe	T-241	Le Téléphone Guèvremont Inc., *Requérante*.		Extension de délai jusqu'au 31 décembre 1984 pour produire les plans et devis exigés suivant le dispositif 2 g) de l'ordonnance 9628-D.
84-012	84-02-24	Richelieu	T-243	Société de téléphone de La Baie, *Requérante*, et Bell Canada, *Mise en cause*.		Modifications d'un contrat de trafic.

Requête		District judiciaire	N° du dossier d'opération	Nom des parties	Procureurs	Objet
Numéro	Date de réception					
84-013	84-02-27	Drummond	T-289	Le Téléphone Bon Conseil Inc., *Requérante*, et Bell Canada, *Mise en cause*.	Me Louise Bégin	Modifications d'un contrat de trafic.
84-014	84-03-03	Trois-Rivières		Monsieur Daniel Dallaire, Route 204 Ouest Saint-Camille-de-Bellechasse, *Requérant*, et	Mes Morin et Pépin	Annulation d'un compte de 59,00 $ et interdiction de débrancher le service téléphonique.
			T-271	Sogetel Inc., *Intimée*.	Me Louise Bégin	
84-015 C.E. 114	84-03-22	Montréal	—	La Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.		Approbation des plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains en vue d'un aménagement de distribution mixte dans la rue Davidson, entre les rues Ontario et Rachel. Contrat nº 505.
84-016 C.E. 115	84-03-22	Montréal	—	La Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.		Approbation des plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains dans la rue Villeray, de Christophe-Colomb à Papineau. Contrat nº 513.
84-017 C.E. 116	84-03-22	Montréal	—	La Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.		Approbation des plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains dans la rue Sherbrooke, de la 1re Avenue à Robert-Chevalier. Contrat nº 514.
84-018 C.E. 117	84-03-22	Montréal	—	La Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.		Approbation des plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains dans la rue Royalmount, entre les limites de la ville de Mont-Royal et la rue projetée 574-36. (Cité scientifique de Montréal). Contrat nº 563.

Requête		District judiciaire	N° du dossier d'opération	Nom des parties	Procureurs	Objet
Numéro	Date de réception					
84-019	84-03-26	Trois-Rivières	T-271	Sogetel Inc., *Requérante.*	M^e Louise Bégin	Approbation de l'agrandissement du secteur urbain de Nicolet.
84-020	84-04-04	Trois-Rivières	T-271	Sogetel Inc.,	M^e Louise Bégin	Approbation de la vente des actions détenues par Location Bon Conseil Inc., Monsieur Jean-Marie Guèvremont, Monsieur Ronaldo Guèvremont, et de la cession du capital-actions détenu par Gestion Bon Conseil Inc., dans Le Téléphone Bon Conseil Inc. à Sogetel Inc.
				Gestion Bon Conseil Inc.,	M^e Gérard Poirier	
				Location Bon Conseil Inc.,	M^e Gérard Poirier	
				Jean-Marie Guèvremont,	Non représenté	
				Ronaldo Guèvremont, *Requérante,*	M^e Gérard Poirier	
				et		
			T-289	Le Téléphone Bon Conseil Inc., *Mise en cause.*	M^e Gérard Poirier	
84-021	84-04-30	Frontenac	T-327	La Cie de téléphone de Courcelles Inc., *Requérante.*		Approbation d'un plan et de travaux à effectuer au cours de l'année 1984 pour l'agrandissement du bureau d'affaires de la requérante.
84-022	84-05-09	Saint-Hyacinthe	T-241	Le Téléphone Guèvremont Inc., *Requérante,*	M^e Denis Hardy	Modification du permis de l'intimée concernant le territoire qu'elle dessert dans la ville de Saint-Hyacinthe et dans la municipalité de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur; et, transfert des biens, droits et obligations de l'intimée reliés à ces territoires à la requérante, le tout conformément à l'article 23 de la Loi sur la Régie des services publics.
				et		
			T-270	Télébec Ltée, *Intimée,*	M^e Jacques DuBerger	
				et		
			T-289	Le Téléphone Bon Conseil Inc., Corporation municipale de la ville de Saint-Hyacinthe, Corporation municipale de la paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, Municipalité régionale de comté des Maskoutains, *Mises en cause.*		

Requête		District judiciaire	N° du dossier d'opération	Nom des parties	Procureurs	Objet
Numéro	Date de réception					
84-023	84-05-11	Trois-Rivières	T-271 T-351 T-380 T-243 T-301	Sogetel Inc., *Requérante*, et La Compagnie de téléphone de Saint-Victor, Téléphone Daaquam Inc., Société de téléphone de La Baie, La Compagnie de téléphone de Warwick, *Mises en cause*.	M^e^ Louise Bégin	Autorisation pour planifier la centralisation sur un même commutateur principal des unités de raccordement d'abonnés (URAD) situées dans le territoire de Nicolet, Dorchester et Beauceville; pour planifier l'établissement du service régional mesuré (SRM) dans les territoires de Dorchester et Beauceville; et pour offrir l'opportunité aux compagnies indépendantes desservant les territoires contigus de raccorder leurs propres unités de raccordement d'abonnés distants (URAD) sur un même numérique principal.
84-024	84-05-30	Trois-Rivières	T-271	Sogetel Inc., *Requérante*, et Beauce Distribution T.V. Inc., *Intimée*.	M^e^ Louise Bégin	Détermination des conditions d'utilisation partagée des installations de la requérante, le loyer annuel et autres conclusions accessoires.
84-025 C.E. 118	84-06-07	Montréal	—	Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.		Approbation des plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains en vue d'un aménagement de distribution mixte dans la rue d'Iberville, entre les boulevards Rosemont et Métropolitain. Contrat n° 405-406.
84-026 C.E. 119	84-06-07	Montréal	—	Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.		Approbation des plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains dans le secteur d'interventions dans les quartiers anciens « Congrégation » borné par la propriété du Canadien National et les rues Sépastopol et Bourgeoys. Contrat n° 465.

Requête		District judiciaire	N° du dossier d'opération	Nom des parties	Procureurs	Objet
Numéro	Date de réception					
84-027 C.E. 120	84-06-07	Montréal	—	Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.		Approbation des plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains dans une partie du secteur d'interventions dans les quartiers anciens « Saint-Gabriel » borné par et incluant les rues d'Argenson et Ropery, les voies du CN et un point au nord de la rue de Châteauguay excluant la rue Charlevoix, entre les rues Centre et Grand Trunk, ainsi que la rue de Châteauguay, entre les rues d'Argenson et Ropery et construction de conduits souterrains dans la rue Wellington, de la rue Bourgeoys aux limites de la ville de Verdun. Contrat n° 467-495.
84-028 C.E. 121	84-06-07	Montréal	—	Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.		Approbation des plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains dans le boulevard de l'Acadie, entre la rue Sauvé et le boulevard Henri-Bourassa. Contrat n°s 476.
84-029 C.E. 122	84-06-07	Montréal	—	Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.		Approbation des plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains dans les rues Vinet, de Notre-Dame à Duvernay, Duvernay, de Vinet à Charlevoix et dans Charlevoix, de Notre-Dame à Sainte-Cunégonde. Contrat n° 512.
84-030 C.E. 123	84-06-07	Montréal	—	Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.		Approbation des plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains dans la rue Notre-Dame, de la 27e Avenue à la 55e Avenue. Contrat n° 536.

Requête		District judiciaire	N° du dossier d'opération	Nom des parties	Procureurs	Objet
Numéro	Date de réception					
84-031 C.E. 124	84-06-07	Montréal	—	Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.		Approbation des plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains, en vue d'un aménagement de distribution mixte dans la rue Allard, entre la rue Laurendeau et les limites de la ville de LaSalle. Contrat n° 559.
84-032 C.E. 125	84-06-07	Montréal	—	Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.		Approbation des plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains dans la rue Sherbrooke entre la rue Robert-Chevalier et la 60e Avenue. Contrat n° 564.
84-033 C.E. 126	84-06-07	Montréal	—	Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.		Approbation des plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains sur le côté est de la rue Berri, de la rue Guizot au boulevard Crémazie. Contrat n° 575.
84-034	84-06-13	Rimouski	T-100 — — —	Québec-Téléphone, *Requérante* et Monsieur Jacques Auger, 7560, Marie-Victorin Lotbinière Corporation municipale de Lotbinière, *Mis en cause*.	Mes Bouchard, Ringuet et Laprise	Autorisation pour installer une unité de commutation à distance (U.C.A.D.) et la bâtisse nécessaire pour une telle installation sur la partie du lot cent quatre-vingt du cadastre de la paroisse de Saint-Louis-de-Lotbinière, propriété actuelle de monsieur Jacques Auger. (art. 31 de la Loi de la Régie des services publics).
84-035	84-06-15	Trois-Rivières	T-271	Sogetel Inc., *Requérante*.	Me Louise Bégin	Approbation de modifications aux méthodes comptables.

Section II — Les ordonnances

Du 1er juillet 1983 au 30 juin 1984 (selon l'ordre chronologique d'émission)

Ordonnance				Nom des parties	Résumé du contenu de l'ordonnance	Division
Numéro	Date	Audition	Sans audition			
9680	83-07-18	X		Le Comité des organismes de Saint-Georges-de-Malbaie, Barachois et Bridgeville, et dames Rollande Dumas, Élaine Béliveau et Rita Sweeny, abonnées et usagers de Québec-Téléphone et résidentes de Saint-Georges-de-Malbaie, agissant tant personnellement que pour ce comité. *Requérante*, et Québec-Téléphone, *Intimée*, et Le Conseil populaire des communications du Québec Inc., La ville de Gaspé. *Intervenante*.	Service régional bidirectionnel prescrit entre les circonscriptions téléphoniques de Barachois (indicatif local 645) et Gaspé (indicatif local 368 – Application du tarif général de Québec-Téléphone – Appréciation de critères et intérêt public – Délai d'exécution accordé jusqu'à la fin de 1984.	Claude Simard Lawrence Morgan Jacques C.P. Bellemare
9659-D	83-07-18	X		Québec-Téléphone, *Requérante*, et Le Conseil régional de développement de l'Est du Québec, Le Conseil populaire des communications de l'Est du Québec, La Société nationale de l'Est du Québec, *Intervenante*.	Dégroupement rural – Approbation de certaines modifications normatives et tarifaires liées à la fourniture du service urbain (ligne individuelle ou à 2 abonnés): en vigueur le 1er août 1983 – Régime d'amortissement – Détermination du niveau de dépenses admissibles pour 1983.	Claude Simard Lawrence Morgan Jacques C.P. Bellemare
9761	83-07-20		X	Sotel Inc., *Requérante*, et Le Procureur général du Québec (pour le ministre des Communications).	Requête incidente – au président de la Régie – articles 8 et suivants, 48 et 67 des Règles de pratique – mode de signification d'une requête en redressement tarifaire – dispense de signification – mode de signification ajouté – audition à être fixée plus tard. Ordonnance sur « requête au président de la Régie des services publics pour fixer les modes de signification d'une requête pour redressement tarifaire » (Règles de pratique de la Régie des services publics: articles 8 et suivants, 48 et 67).	Yvon Côté

Ordonnance				Nom des parties	Résumé du contenu de l'ordonnance	Division
Numéro	Date	Audition	Sans audition			
9752	83-08-22	X		Bell Canada, *Requérante*, et Entreprises Bell Canada Inc., et Télébec Ltée, *Mises en cause*, et Association coopérative d'économie familiale de Victoriaville, *Intervenante*.	Transfert d'actions – Contrôle effectif – Article 34, Loi sur la Régie des services publics – Déclaration d'intervention non pertinente.	Jean-Marc Tremblay J. Ronald Tennet Marcel Lefaivre
9767	83-08-30		X	Walter Pronovost, résidant au 300, Haut-du-Lac Nord, route 159, Saint-Tite, district de Saint-Maurice, *Requérant*, et Québec-Téléphone, *Intimée*, et Bell Canada, *Mise en cause*.	Demande de service de base – Agrandissement du territoire de circonscription téléphonique.	Yvon Côté Jean-Marc Tremblay
9767	83-08-31		X	Walter Pronovost, résidant au 300, Haut-du-Lac Nord, route 159, Saint-Tite, district de Saint-Maurice, *Requérant*, et Québec-Téléphone, *Intimée*, et Bell Canada, *Mise en cause*.	Ordonnance supplémentaire Demande de service de base – Agrandissement du territoire de circonscription téléphonique.	Yvon Côté Jean-Marc Tremblay
9764	83-09-06	X		La Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.	Approbation de plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains dans la rue Fleury, entre le boulevard Saint-Laurent et la Terrasse Fleury. Contrat nº 462.	Yvon Côté Jean-Marc Tremblay
9765	83-09-06	X		La Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*	Approbation de plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains dans la rue Butler, entre la rue Wellington et la rue d'Argenson, et dans la rue d'Argenson, entre la rue Mullins et un point au sud de la rue Butler. Contrat nº 487.	Yvon Côté Jean-Marc Tremblay

Ordonnance				Nom des parties	Résumé du contenu de l'ordonnance	Division
Numéro	Date	Audition	Sans audition			
9766	83-09-06	X		La Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante.*	Approbation d'un amendement au règlement du régime de rentes des employés de la Commission.	Yvon Côté Jean-Marc Tremblay
9768	83-09-06	X		La Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante.*	Approbation de plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains dans la rue Brousseau à partir d'un point situé au nord du 2303, Gouin vers le nord sur une distance de 200 mètres. Contrat nº 470 – Projet 3244.	Yvon Côté Jean-Marc Tremblay
9760	83-09-29	X		Jacques Keable et Louise Toupin, abonnés ou usagers de Québec-Téléphone au numéro de téléphone (418) 269-3095, résidents, ou domiciliés au 50 rue de l'Église, L'Échouerie, Gaspé, *Requérants,* et Québec-Téléphone, *Intimée.*	Contestation de la facturation interurbaine par des abonnés dont le service a été reconnu « en trouble » par l'entreprise publique de téléphone – Accueillie en partie.	Jean-Marc Demers Lawrence Morgan
9758	83-11-02	X		Sogetel Inc., *Requérante.*	Circonscription téléphonique de Beauceville – Rejet d'une requête pour extension jusqu'en 1985 du délai d'un agrandissement du sous-secteur urbain de Fraser, requis par Sogetel Inc. – Prescriptions alternatives de révision le plus tôt possible en 1984 des périmètres de ce sous-secteur et du secteur urbain de Beauceville – Modalités de ces révisions à compléter et soumettre au plus tard le 22 novembre 1983 – Motifs d'intérêt public – Décisions R.S.P. 9571, troisième du 2 août 1982, T-271-DP.T. 82-25 du 23 décembre 1982 et 9672 du 29 juin 1983 en référence – Loi de la Régie, L.R. 1977, c. R-8, a. 20, 23, 24 et 33.	Jean-Marc Demers Lawrence Morgan Marcel Lefaivre

Ordonnance				Nom des parties	Résumé du contenu de l'ordonnance	Division
Numéro	Date	Audition	Sans audition			
9762	83-11-04	X		Télébec Ltée, *Intimée*, et La Chambre de commerce du Rouyn-Noranda régional, La Corporation de développement industriel et commercial du Rouyn-Noranda régional, Les villes de Rouyn, Noranda et Cadillac, La municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda, *Intervenantes*.	Établissement du service régional entre la circonscription téléphonique de Cadillac et celles de Rouyn-Noranda, Beaudry et Bellecombe en 1984 – Ordonnance R.S.P. 9622 du 16 novembre 1981 en référence – Motifs d'intérêt public.	Jean-Marc Demers Lawrence Morgan
9731	83-11-25	X		Corporation municipale de Saint-Joachim-de-Courval, et Corporation municipale de Saint-Lucien, *Requérantes*, et Télébec Ltée, *Intimée*, et Le Téléphone Bon Conseil Inc., *Mise en cause*.	Décision Émission de duces tecum – Article 44 des Règles de procédure R.S.P. – Requête rejetée.	Jean-Marc Tremblay
9746-B	83-11-28	X		Québec-Téléphone, *Requérante*, et Conseil populaire des communications de l'Est du Québec Inc., *Intervenante*.	Décision Objection à la demande de la Régie de déposer dans le présent dossier les états financiers prévisionnels de 1983 et de 1984 (comprenant un état des résultats, un état de l'évolution de la situation financière, un état des bénéfices non répartis et le bilan) – Objection rejetée.	Claude Simard

Ordonnance				Nom des parties	Résumé du contenu de l'ordonnance	Division
Numéro	Date	Audition	Sans audition			
9734	83-12-07	X		Le Téléphone Bon Conseil Inc., Gestion Bon Conseil Inc., *Requérantes*, et Jean-Marie Guèvremont, *Mis en cause*.	Réorganisation juridique d'une entreprise publique de téléphone: continuation de son exploitation par un propriétaire unique, en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies; création d'une compagnie de gestion entièrement contrôlée par son unique propriétaire, et transfert à celle-ci du capital-actions ordinaire de l'entreprise publique – Approbation aux conditions jugées utiles et nécessaires à la protection des droits et intérêts du public; maintien du rôle de surveillance et de contrôle de la Régie – Notions de propriétaire et d'entreprise publique – Loi sur la Régie des services publics, L.R.Q., c. R-8, a. 15, 17, 19, 21, 23, 24, 32, 33 et 34.	Jean-Marc Tremblay Marcel Lefaivre Lawrence Morgan
9731	83-12-07	X		La Corporation municipale de Saint-Joachim-de-Courval, La Corporation municipale de Saint-Lucien, *Requérantes*, et Télébec Ltée, *Intimée*, et Le Téléphone Bon Conseil Inc., *Mise en cause*.	Décision Émission de duces tecum – Article 44 des Règles de procédure R.S.P. – Requête rejetée – Recours réservé.	Jean-Marc Tremblay
9677-A	83-12-19	X		Hydro-Québec, *Requérante*, et La ville de Québec, *Intimée*, et L'Union des municipalités du Québec, Câblovision Nationale Ltée, *Intervenantes*.	Mésentente entre la ville de Québec et Hydro-Québec sur des conditions d'établissement ou de déplacement du réseau de distribution d'électricité – Fixation de ces conditions – Loi sur l'Hydro-Québec, S.R. 1977, c. H-5, a. 30; L.Q. 1978, c. 41, a. 1.	Yvon Côté Lawrence Morgan Jacques C.P. Bellemare
9769	83-12-19		X	Télébec Ltée, *Requérante*.	Service régional entre la circonscription de Barraute (y compris les municipalités de Barville et Fiedmont) et la circonscription de Val-d'Or.	Jean-Marc Demers Jean-Claude Duchesne

Ordonnance				Nom des parties	Résumé du contenu de l'ordonnance	Division
Numéro	Date	Audition	Sans audition			
9553-A	83-12-22	X		La Compagnie de téléphone Champlain, Limitée *Requérante*, et Bell Canada, *Mise en cause*.	Service public de téléphone de Notre-Dame-de-Stanbridge – Transfert d'actifs – Service régional avec Saint-Jean-sur-Richelieu – Amélioration du service – Application du Tarif général de Télébec Ltée,	Yvon Côté J. Ronald Tennet
9561-A	83-12-22	X		Télébec Ltée. *Requérante*, et La Compagnie de téléphone Champlain, Limitée, *Mise en cause*, et, dans les deux cas, plusieurs personnes, *Intervenantes*.		
9669	83-12-22	X		Québec-Téléphone, *Requérante*, et The New Brunswick Telephone Company Limited, *Mise en cause*.	Contrat de trafic – Échanges de services et modalités de partage des revenus interurbains – Approbation – Loi sur la Régie des services publics, article 35.	Jean-Marc Demers J. Ronald Tennet
84-005 C.E. 111	84-01-23	X		La Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.	Approbation de plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains dans le boulevard Saint-Michel entre l'avenue Émile-Journault et la rue Sauvé. Contrat nº 399.	Jean-Marc Tremblay J. Ronald Tennet
84-006 C.E. 112	84-01-23	X		La Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.	Approbation de plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains en vue d'un aménagement de distribution mixte dans la rue Sherbrooke, entre la rue Taillon et les limites de Montréal-Est. Contrat nº 473.	Jean-Marc Tremblay J. Ronald Tennet
84-007 C.E. 113	84-01-23	X		La Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.	Approbation de plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains dans la rue Larivière, de la rue Visitation à la rue Panet. Contrat nº 509.	Jean-Marc Tremblay J. Ronald Tennet

Ordonnance				Nom des parties	Résumé du contenu de l'ordonnance	Division
Numéro	Date	Audition	Sans audition			
9705-A	84-01-25		X	Le Téléphone de Saint-Liboire de Bagot Inc., *Requérante*, et M. Jacques Chagnon, M. Aimé Labrecque, M. Eddy Desmarais, M. Pierre Rochefort, M. Jean-Guy Francoeur, M. Bernard Bourdon, M. Jean-Louis Rodier, tous abonnés de la requérante, *Intervenants*.	Ordonnance deuxième – Programme instauré en vue de l'élimination graduelle du service de postes groupés à 4 abonnés – Échéance fixée au 30 septembre 1986 – Plafonnement des frais de distance pour le service urbain en territoire rural et hausse des tarifs pour le service téléphonique de base d'affaires et de résidence en vigueur le 1er mars 1984 – Agrandissement du secteur urbain et établissement d'un sous-secteur urbain dans le rang de l'Égypte – Autorisation de projets d'investissements – Modifications de méthodes comptables au 1er janvier 1984 y inclus un nouveau régime d'amortissement de l'actif.	Jean-Marc Demers Jacques C.P. Bellemare
9747-A	84-02-14		X	Sogetel Inc., *Requérante*.	Approbation de la refonte du Tarif général de la requérante.	Claude Simard J. Ronald Tennet Jean-Claude Duchesne
8761-A	84-02-16	X		Sotel Inc., *Requérante*, et Société d'énergie de la Baie-James, *Intervenante*, et Le Procureur général du Québec (pour le ministre des Communications), *Mis en cause*, et Hydro-Québec, *Comparante*.	Redressement tarifaire – Rejet de la demande – Plan quinquennal de redressement demandé – Au plus tard le 30 avril 1984 – Changement aux règles normatives de groupements tarifaires.	Jean-Marc Tremblay Jean-Marc Demers Marcel Lefaivre
9690-A 9691-A	84-02-24	X		Télébec Ltée, *Requérante*, et Corporation municipale de la paroisse de Saint-Joseph-de-Blandford, *Opposante*, et Diverses autres corporations, associations, organismes et personnes, abonnés ou usagers, *Intervenants*.	Création d'un secteur urbain dans la circonscription téléphonique de Manseau: rejetée.	Jean-Marc Tremblay Lawrence Morgan Jacques C.P. Bellemare

Ordonnance				Nom des parties	Résumé du contenu de l'ordonnance	Division
Numéro	Date	Audition	Sans audition			
9746-C	84-02-24		X	Québec-Téléphone, *Requérante*, et Conseil populaire des communications de l'Est du Québec Inc., *Intervenante*.	Décision Demande de confidentialité concernant certains documents financiers (états prévisionnels de 1983 et de 1984) – Demande rejetée.	Claude Simard
9591-A	84-02-29		X	La Compagnie de téléphone Upton Inc., *Requérante*, et Bell Canada, *Comparante*, et Le Téléphone Guèvremont Inc., *Mise en cause*.	Service régional entre la circonscription téléphonique d'Upton et celles de Saint-Hyacinthe et Sainte-Rosalie: d'ici octobre 1984 – État de réalisation de programmes de dégroupement rural et de généralisation du service de type urbain: effets tarifaires applicables à compter du 1er octobre 1984, plutôt qu'au 1er janvier 1985 – Compensation tarifaire additionnelle demandée pour le service régional: désistement en regard de la masse actuelle et prévisible en 1984 et 1985 des revenus bruts et nets de la requérante jugée pour l'instant amplement suffisante – Plan de développement de la requérante: études de planification relatives aux installations de commutation de la requérante, anticipées à court terme.	Jean-Marc Tremblay Lawrence Morgan
9631-A	84-02-29		X	La Compagnie de Téléphone Upton Inc., *Requérante*, et Co-op de téléphone de Valcourt, Le Téléphone de Saint-Liboire de Bagot Inc., Télébec Ltée, Bell Canada, *Mises en cause*.	Ordonnance supplémentaire Circonscription téléphonique d'Upton – Révision et modifications de la délimitation territoriale.	Jean-Marc Tremblay Lawrence Morgan

Ordonnance				Nom des parties	Résumé du contenu de l'ordonnance	Division
Numéro	Date	Audition	Sans audition			
9744-B	84-03-12		X	Télébec Ltée, *Requérante*, et La Corporation municipale de Château-Richer, La Corporation municipale de Contrecoeur, et d'autres personnes, abonnées ou usagers en leur nom personnel ou au nom d'entreprises, d'organismes ou d'associations, *Opposante et intervenante*.	Restructuration tarifaire suite à l'interconnexion – Continuation de l'enquête et de l'audition après décisions provisoires – Mise à jour des prévisions financières, budgétaires et économiques dans la perspective de 1984 et 1985 – Convocation pour le 10 avril 1984.	Jean-Marc Tremblay Jacques C.P. Bellemare Lawrence Morgan
9746-D	84-03-12		X	Québec-Téléphone, *Requérante*, et Conseil populaire des communications de l'Est du Québec Inc., *Intervenante*.	Convoque Québec-Téléphone à la poursuite de l'enquête – Fixe l'audition au 17 avril 1984 à 9 h 30 en la salle d'audition du siège social de la Régie.	Claude Simard J. Ronald Tennet Jean-Claude Duchesne
9763-A	84-03-29	X		La Corporation municipale de Notre-Dame-de-Pontmain, *Requérante*, et Télébec Ltée, *Intimée*.	Communications interurbaines à l'intérieur d'une même municipalité – Expérimentation d'un plan de radiation administrative des frais d'appels interurbains et intramunicipalités (plan RAFA) – Modalités du plan expérimental – Rejet de la requête demandant l'uniformisation de l'indicatif de central à l'intérieur du territoire de la requérante.	Jean-Marc Demers Jean-Claude Duchesne
9746-E	84-04-03	X		Québec-Téléphone, *Requérante*, et Conseil populaire des communications de l'Est du Québec Inc., *Intervenante*.	Introduction en 1984 de modifications à la méthode d'imputation de certains débours.	Claude Simard J. Ronald Tennet Jean-Claude Duchesne
9731-A	84-04-06	X		Les Corporations municipales de Saint-Joachim-de-Courval et de Saint-Lucien, *Requérantes*, et Télébec Ltée, *Intimée*, et Le Téléphone Bon Conseil Inc., *Co-intimée*.	Télébec Ltée – Circonscription téléphonique de Saint-Cyrille-de-Wendover – Établissement de quatre (4) sous-secteurs de taux de base dans les agglomérations de Saint-Joachim-de-Courval, Saint-Lucien, Domaine Lampron, ainsi que des Domaines Lemire et Des Pins en 1984 – Prescriptions accessoires ou complémentaires – Loi sur la Régie des services publics, plus spécialement les articles 15, 17, 18, 20, 21, 23, 32 et 33.	Jean-Marc Tremblay Jean-Claude Duchesne Lawrence Morgan

Ordonnance				Nom des parties	Résumé du contenu de l'ordonnance	Division
Numéro	Date	Audition	Sans audition			
84-015 C.E. 114	84-04-11	X		La Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.	Approbation de plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains – Contrat nº 505: rue Davidson, sur 1,2 km, entre les rues Ontario et Rachel.	Jean-Marc Tremblay Lawrence Morgan
84-016 C.E. 115	84-04-11	X		La Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.	Approbation de plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains – Contrat nº 513: rue Villeroy, sur 0,8 km, de Christophe-Colomb à Papineau.	Jean-Marc Tremblay Lawrence Morgan
84-017 C.E. 116	84-04-11	X		La Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.	Approbation de plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains – Contrat nº 537: rue Sherbrooke, sur 2,1 km, de la 1re Avenue à Robert-Chevalier.	Jean-Marc Tremblay Lawrence Morgan
84-018 C.E. 117	84-04-11	X		La Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.	Approbation de plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains – Contrat nº 563: rue Royalmount, sur 0,5 km entre les limites de la ville Mont-Royal et le rue projetée 574-36 (Cité scientifique de Montréal).	Jean-Marc Tremblay Lawrence Morgan
9757-A	84-04-17	X		Le Comité des citoyens et citoyennes de Saint-Isidore Inc., *Requérante*, et Québec-Téléphone, *Intimée*.	Demande de service régional entre la circonscription de Saint-Isidore et la région de Québec pour l'automne 1984 – Réalisation d'un plan d'implantation de commutation numérique sur la rive sud de Québec prévoyant l'intégration de la circonscription de Saint-Isidore à celle de Saint-Henri – Fusion de la circonscription de Saint-Isidore à celle de Saint-Henri autorisée, les abonnés de Saint-Isidore bénéficiant alors du service régional avec les circonscriptions de Québec, Lévis, Saint-Augustin, Saint-Lambert, Saint-Charles et Saint-Anselme – Réalisation au cours du premier semestre de 1985.	Claude Simard J. Ronald Tennet Jean-Claude Duchesne

Ordonnance				Nom des parties	Résumé du contenu de l'ordonnance	Division
Numéro	Date	Audition	Sans audition			
84-011-A	84-04-17	X		Le Téléphone Guèvremont Inc., *Requérante.*	Plan directeur – Prévision d'établissement en 1984 de conduits souterrains – Production préalable de plans et devis estimatifs prescrits: paragraphe 2 g) de l'ordonnance 9628-D – Demande d'extension de 12 mois du délai accordé de production: accueillie.	Claude Simard Lawrence Morgan J. Ronald Tennet
9742-A	84-04-27		X	La Compagnie de téléphone de Lambton Inc., *Requérante.*	Restructuration tarifaire suite à l'interconnexion – Continuation de l'enquête et de l'audition après décision provisoire – Mise à jour des prévisions financières, budgétaires et économiques dans la perspective de 1984 et 1985 – Convocation pour le 15 mai 1984.	Jean-Marc Demers Jacques C.P. Bellemare
9771-A	84-05-01	X		Québec-Téléphone, *Requérante,* et Le Comité de citoyens de Tilly Inc., *Intimée,* et Bell Canada, *Mise en cause.*	Demande d'extension de délai pour la réalisation de service régional à Saint-Antoine-de-Tilly – Délai de six mois accordé – Québec-Téléphone relevée de l'obligation de consulter les abonnés concernés – Autres obligations découlant de l'ordonnance R.S.P. 9685 maintenues.	Jean-Marc Demers J. Ronald Tennet Jean-Claude Duchesne
84-019-A	84-05-15	X		Sogetel Inc., *Requérante.*	Généralisation du service de ligne individuelle et à deux abonnés: en vigueur le 1er novembre 1984 à Nicolet; devant être complétée en 1985 à Beauceville – Secteur de Dorchester et à Saint-Ludger: programme similaire à produire avec le plan de développement de l'entreprise, en août 1984 – Régime d'amortissement, pratiques comptables et réévaluation d'éléments d'actif: délai accordé jusqu'au 15 juin 1984 à Sogetel Inc. pour saisir la Régie de ses conclusions finales et complètes sous ce rapport – Convocation de l'entreprise pour le 22 juin 1984 à 9 heures 30 au siège de la Régie, à défaut de production des conclusions précitées.	Jean-Marc Demers Marcel Lefaivre Lawrence Morgan

Ordonnance						
Numéro	**Date**	**Audition**	**Sans audition**	**Nom des parties**	**Résumé du contenu de l'ordonnance**	**Division**
84-010-A	84-05-18	X		Sogetel Inc., *Requérante*, et Québec-Téléphone, *Mise en cause*.	Demande pour obtenir un délai pour la production d'une étude de planification conjointe – Délai prolongé jusqu'au 21 septembre 1984 – Autres obligations de l'ordonnance R.S.P. 9672 maintenues.	Jean-Marc Demers J. Ronald Tennet Jean-Claude Duchesne
9777-A	84-05-31		X	Télébec Ltée, *Requérante*.	Nom de la circonscription de Miquelon changé pour celui de Waswanipi – Nouveau secteur de taux de base à Waswanipi – Sous-secteur de taux de base à Miquelon – Nouveau centre de commutation de Waswanipi devient centre tarifaire de la circonscription – Changements en vigueur le 1er juin 1984.	Jean-Marc Demers J. Ronald Tennet
9731-B	84-06-05		X	Les Corporations municipales de Saint-Joachim-de-Courval et de Saint-Lucien, *Requérantes*, et Télébec ltée, *Intimée*, et Le Téléphone Bon Conseil Inc., *Co-intimée*.	Ordonnance supplémentaire Renseignements complémentaires requis à l'occasion de l'examen de périmètres de secteur ou sous-secteurs de taux de base dans la circonscription téléphonique de Saint-Cyrille-de-Wendover: libération partielle de l'intimée sous ce rapport en regard de son engagement de procéder dès 1985 au dégroupement rural intégral de cette circonscription.	Jean-Marc Tremblay Lawrence Morgan
9744-C	84-06-11	X		Télébec Ltée, *Requérante*, et Sidbec Dosco Inc., *Intervenante*.	Décision Ordonnance générale nº 36 – Art. 2.3 – Interprétation – Rejet d'intervention.	Jean-Marc Tremblay Lawrence Morgan Jacques C.P. Bellemare

Ordonnance				Nom des parties	Résumé du contenu de l'ordonnance	Division
Numéro	Date	Audition	Sans audition			
9579-A	84-06-13	X		Co-op de téléphone de Valcourt, *Requérante.*	Ordonnance supplémentaire Budget révisé d'immobilisations de 1984: incluant l'établissement d'un nouveau bureau d'affaires et la révision des périmètres de secteurs et sous-secteurs de taux de base; en vigueur le 1er septembre 1984 à Bonsecours, Lac Bowker et Racine ainsi que dans tout le périmètre de la circonscription téléphonique de Lawrenceville; en vigueur le 1er janvier 1985 à Roxton-Falls et à Valcourt qui comprend alors Racine et Maricourt – Programme de dégroupement intégral des portions résiduelles des circonscriptions téléphoniques de Valcourt et Roxton-Falls: devant être produit en août 1984 au plus tard – Délais accordés: jusqu'au 22 juin 1984 pour saisir la Régie de conclusions finales et complètes quant au régime d'amortissement; jusqu'au 31 août 1984 quant au rétablissement du service régional entre Roxton-Falls, Valcourt et Lawrenceville considéré.	Jean-Marc Demers Lawrence Morgan
84-025	84-06-21	X		Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante.*	Approbation de plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains – Contrat nº 405-406: rue d'Iberville, sur 2,5 km, entre les boulevards Rosemont et Métropolitain.	Jean-Marc Tremblay Lawrence Morgan
84-026	84-06-21	X		Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante.*	Approbation de plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains – Contrat nº 465: dans le secteur « Congrégation », borné par la propriété du Canadien National et les rues Sébastopol et Bourgeoys; sur 2,7 km de rue.	Jean-Marc Tremblay Lawrence Morgan

Ordonnance				Nom des parties	Résumé du contenu de l'ordonnance	Division
Numéro	Date	Audition	Sans audition			
84-027	84-06-21	X		Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.	Approbation de plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains – Contrat nº 467-495: 1º dans le secteur « Saint-Gabriel », borné par et incluant les rues d'Argenson et Ropery, les voies du CN et un point au nord de la rue de Châteauguay excluant la rue Charlevoix, entre les rues Centre et Grand Trunk, ainsi que la rue Châteauguay, entre les rues d'Argenson et Ropery, et 2º dans la rue Bourgeoys aux limites de la ville de Verdun, sur 2,1 km de rue au total.	Jean-Marc Tremblay Lawrence Morgan
84-028	84-06-21	X		Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.	Approbation de plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains – Contrat nº 476: dans le boulevard de l'Acadie, sur 2.0 km, entre la rue Sauvé et le boulevard Henri-Bourassa.	Jean-Marc Tremblay Lawrence Morgan
84-029	84-06-21	X		Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.	Approbation de plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains – Contrat nº 512: dans les rues Vinet, de Notre-Dame à Duvernay, Duvernay, de Vinet à Charlevoix, et Charlevoix, de Notre-Dame à Sainte-Cunégonde; sur 0,5 km au total.	Jean-Marc Tremblay Lawrence Morgan
84-030	84-06-21	X		Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.	Approbation de plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains – Contrat nº 536: dans la rue Notre-Dame, sur 2,0 km, de la 27e Avenue à la 55e Avenue.	Jean-Marc Tremblay Lawrence Morgan
84-031	84-06-21	X		Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.	Approbation de plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains – Contrat nº 559: dans la rue Allard, sur 1,3 km, entre la rue Laurendeau et les limites de la ville de LaSalle.	Jean-Marc Tremblay Lawrence Morgan
84-032	84-06-21	X		Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante*.	Approbation de plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains – Contrat nº 564: rue Sherbrooke, sur 2,4 km, entre la rue Robert-Chevalier et la 60e Avenue.	Jean-Marc Tremblay Lawrence Morgan

Ordonnance				Nom des parties	Résumé du contenu de l'ordonnance	Division
Numéro	Date	Audition	Sans audition			
84-033	84-06-21	X		Commission des services électriques de la ville de Montréal, *Requérante.*	Approbation de plans, dessins et devis pour la construction de conduits souterrains – Contrat nº 575: côté Est de la rue Berri, sur 0,2 km, de la rue Guizot au boulevard Crémazie.	Jean-Marc Tremblay Lawrence Morgan
84-021-A	84-06-29	X		La Cie de téléphone de Courcelles Inc., *Requérante,* et Bell Canada, *Mise en cause.*	Autorisation d'agrandir l'édifice de la commutation pour y loger le bureau d'affaires – Usage conjoint d'installations – Révision de la façon d'appliquer les règles de dépôt requis d'abonnés.	Jean-Marc Demers Marcel Lefaivre
9759-A 9548-A	84-06-28		X	Télébec Ltée, *Requérante,* et Bell Canada, *Mise en cause.*	Approbation de contrats de trafic – Incidences monétaires des changements de modalités proposées – Études et négociations ultérieures.	Jean-Marc Demers J. Ronald Tennet Jean-Claude Duchesne
9772-A	84-06-29		X	Le Téléphone de Saint-Liboire de Bagot Inc., *Requérante,* et Bell Canada, *Mise en cause.*	Contrat de trafic – Échange de services – Approbation – Loi sur la Régie des services publics, article 35.	Jean-Marc Demers Jean-Claude Duchesne
9773-A	84-06-29		X	Le Téléphone Milot Inc., *Requérante,* et Bell Canada, *Mise en cause.*	Contrat de trafic – Échange de services – Approbation – Loi sur la Régie des services publics, article 35.	Jean-Marc Demers Jean-Claude Duchesne
9774-A	84-06-29		X	Sogetel Inc., *Requérante,* et Bell Canada, *Mise en cause.*	Contrat de trafic – Échange de services – Approbation – Loi sur la Régie des services publics, article 35.	Jean-Marc Demers Jean-Claude Duchesne
9775-A	84-06-29		X	Le Téléphone Guèvremont Inc., *Requérante,* et Bell Canada, *Mise en cause.*	Contrat de trafic – Échange de services – Approbation – Loi sur la Régie des services publics, article 35.	Jean-Marc Demers Jean-Claude Duchesne
9776-A	84-06-29		X	La Cie de téléphone de Courcelles Inc., *Requérante,* et Bell Canada, *Mise en cause.*	Contrat de trafic – Échange de services – Approbation – Loi sur la Régie des services publics, article 35.	Jean-Marc Demers Jean-Claude Duchesne
84-001-A	84-06-29		X	Téléphone Frontenac Ltée, *Requérante,* et Bell Canada, *Mise en cause.*	Contrat de trafic – Échange de services – Approbation – Loi sur la Régie des services publics, article 35.	Jean-Marc Demers Jean-Claude Duchesne

Ordonnance				Nom des parties	Résumé du contenu de l'ordonnance	Division
Numéro	Date	Audition	Sans audition			
84-002-A	84-06-29		X	La Compagnie de téléphone de Lambton Inc., *Requérante*, et Bell Canada, *Mise en cause*.	Contrat de trafic – Échange de services – Approbation – Loi sur la Régie des services publics, article 35.	Jean-Marc Demers Jean-Claude Duchesne
84-004-A	84-06-29		X	La Compagnie de téléphone de Warwick, *Requerante*, et Bell Canada, *Mise en cause*.	Contrat de trafic – Échange de services – Approbation – Loi sur la Régie des services publics, article 35.	Jean-Marc Demers Jean-Claude Duchesne
84-008-A	84-06-29		X	Co-op de téléphone de Valcourt, *Requérante*, et Bell Canada, *Mise en cause*.	Contrat de trafic – Échange de services – Approbation – Loi sur la Régie des services publics, article 35.	Jean-Marc Demers Jean-Claude Duchesne
84-009-A	84-06-29		X	La Compagnie de téléphone Upton Inc., *Requérante*, et Bell Canada, *Mise en cause*.	Contrat de trafic – Échange de services – Approbation – Loi sur la Régie des services publics, article 35.	Jean-Marc Demers Jean-Claude Duchesne
84-012-A	84-06-29		X	Société de téléphone de La Baie, *Requérante*, et Bell Canada, *Mise en cause*.	Contrat de trafic – Échange de services – Approbation – Loi sur la Régie des services publics, article 35.	Jean-Marc Demers Jean-Claude Duchesne
84-013-A	84-06-29		X	Le Téléphone Bon Conseil Inc., *Requérante*, et Bell Canada, *Mise en cause*.	Contrat de trafic – Échange de services – Approbation – Loi sur la Régie des services publics, article 35.	Jean-Marc Demers Jean-Claude Duchesne

Appendice A

Évolution technologique du service téléphonique au cours de la dernière décennie.

Graphiques

Le graphique A représente, en date du 31 décembre 1983, l'état de la technologie de commutation pour l'ensemble des entreprises téléphoniques sous juridiction québécoise.

Le graphique B représente, pour l'ensemble de l'industrie, l'évolution en pourcentage du nombre d'appareils téléphoniques principaux raccordés aux différents types de centraux utilisés par les entreprises au cours de la période 1974-1983.

Le graphique C représente, chez Québec-Téléphone, l'évolution en pourcentage du nombre d'appareils téléphoniques principaux raccordés aux différents types de centraux utilisés par l'entreprise au cours de la période 1974-1983.

Le graphique D représente, chez Télébec Ltée, l'évolution en pourcentage du nombre d'appareils téléphoniques principaux raccordés aux différents types de centraux utilisés par l'entreprise au cours de la période de 1974-1983.

Le graphique E représente, chez les autres compagnies, l'évolution en pourcentage du nombre d'appareils téléphoniques principaux raccordés aux différents types de centraux utilisés par les entreprises au cours de la période 1974-1983.

Le graphique F démontre le nombre de demandes d'aide et d'information et d'études particulières qui nous ont été référées au cours de l'année 1983. Il représente également le nombre de nouvelles demandes d'aide et d'information traitées par la Direction de l'ingénierie durant la même période.

Le graphique G1 représente la proportion de téléphones principaux raccordés à une ligne individuelle.

Le graphique G2 représente la proportion de téléphones principaux raccordés à une ligne individuelle ou à deux abonnés.

Le graphique G3 représente la proportion de téléphones principaux permettant l'interurbain automatique.

Le graphique G4 représente la proportion de téléphones supplémentaires incluant les téléphones de standard privés.

Le graphique G5 représente la proportion de téléphones principaux qui ont accès à l'enregistrement automatique des numéros.

Le graphique G6 indique la proportion de téléphones principaux qui sont raccordés sur ligne à postes groupés.

Graphique A

État de la technologie de commutation pour l'ensemble des entreprises téléphoniques sous juridiction québécoise au 31 décembre 1983

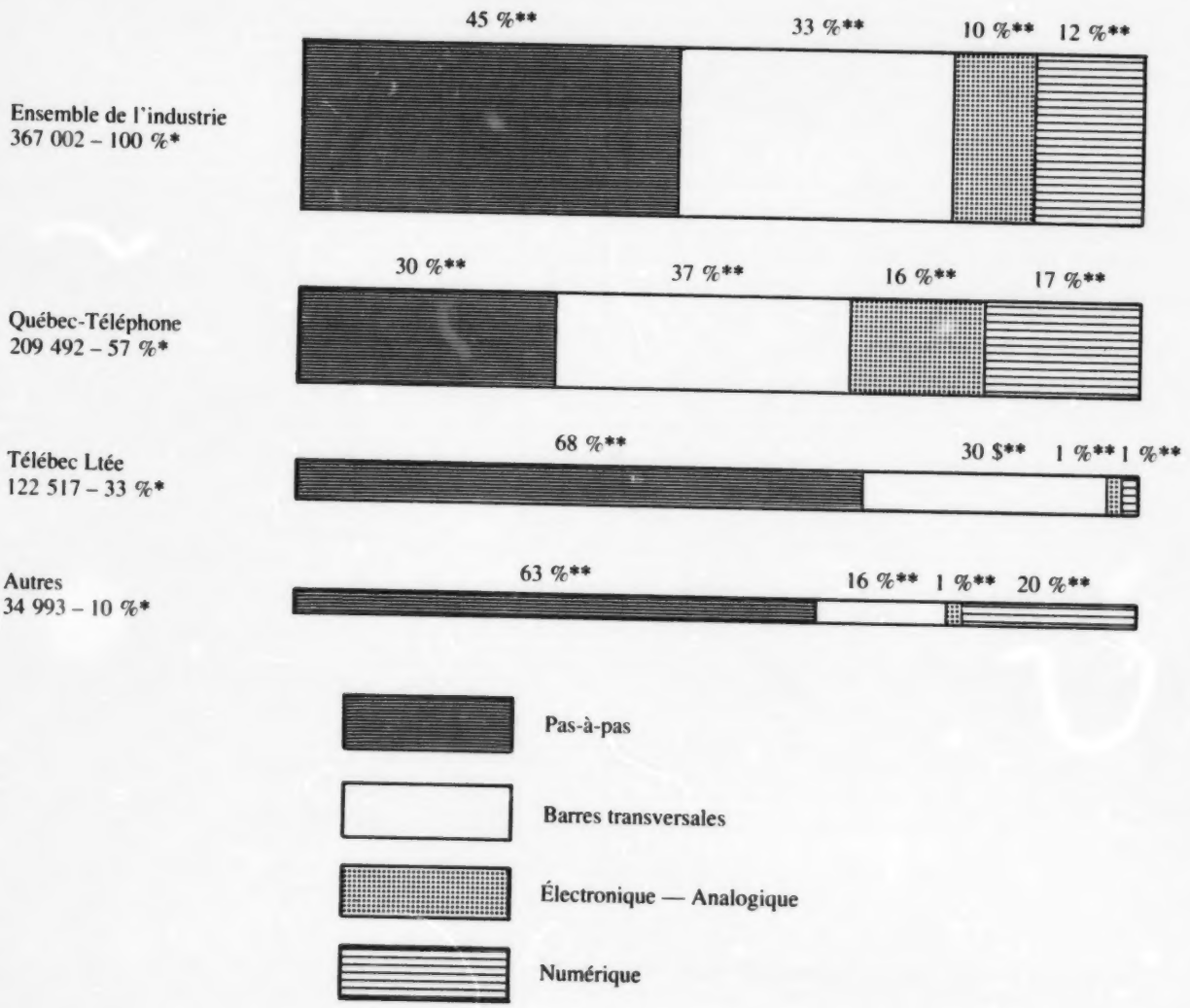

* Nombre de téléphones principaux et pourcentage par rapport à l'ensemble des téléphones principaux en service dans l'industrie.

** Pourcentage du type d'équipement utilisé.

Graphique B

Pourcentage des téléphones principaux raccordés aux différents types de centraux — 1974-1983

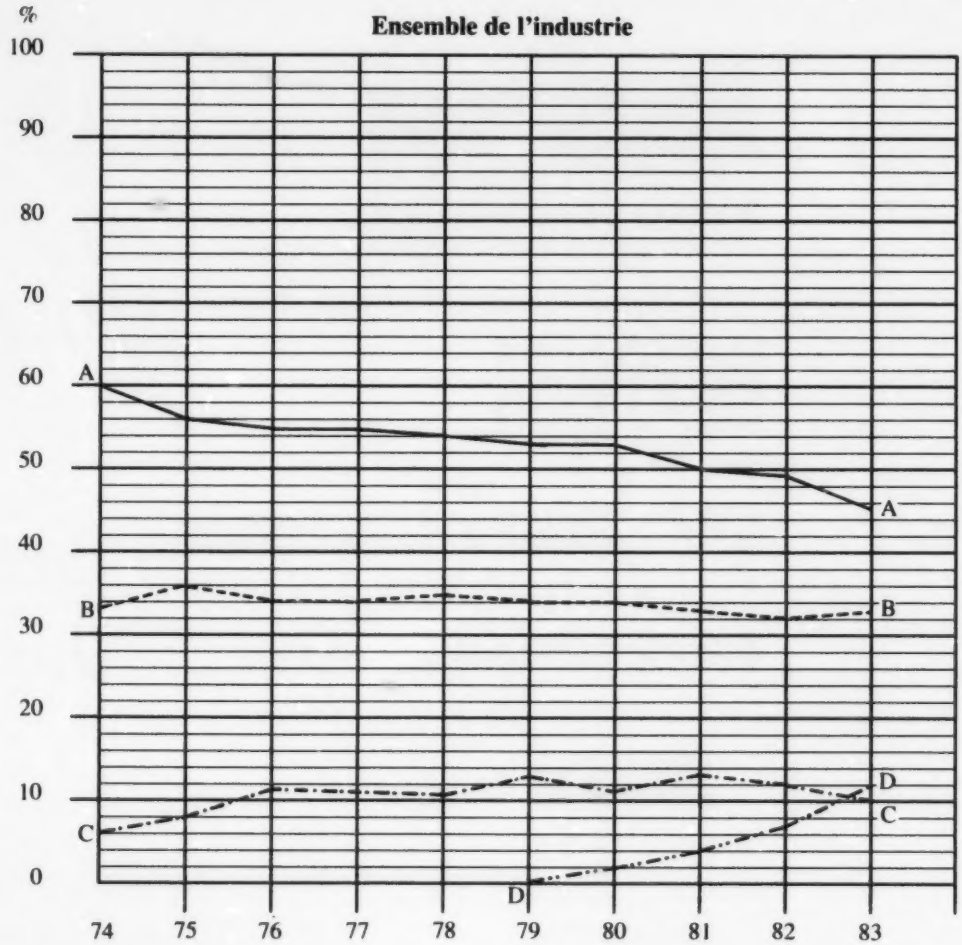

Ce graphique représente l'évolution en pourcentage du nombre de téléphones principaux raccordés aux différents types de centraux utilisés par les entreprises téléphoniques sous juridiction québécoise au cours de la période de 1974 à 1983.

Légende: A – pas-à-pas
B – barres transversales
C – électronique — analogique
D – numérique

Graphique C

Pourcentage des téléphones principaux raccordés aux différents types de centraux — 1974-1983

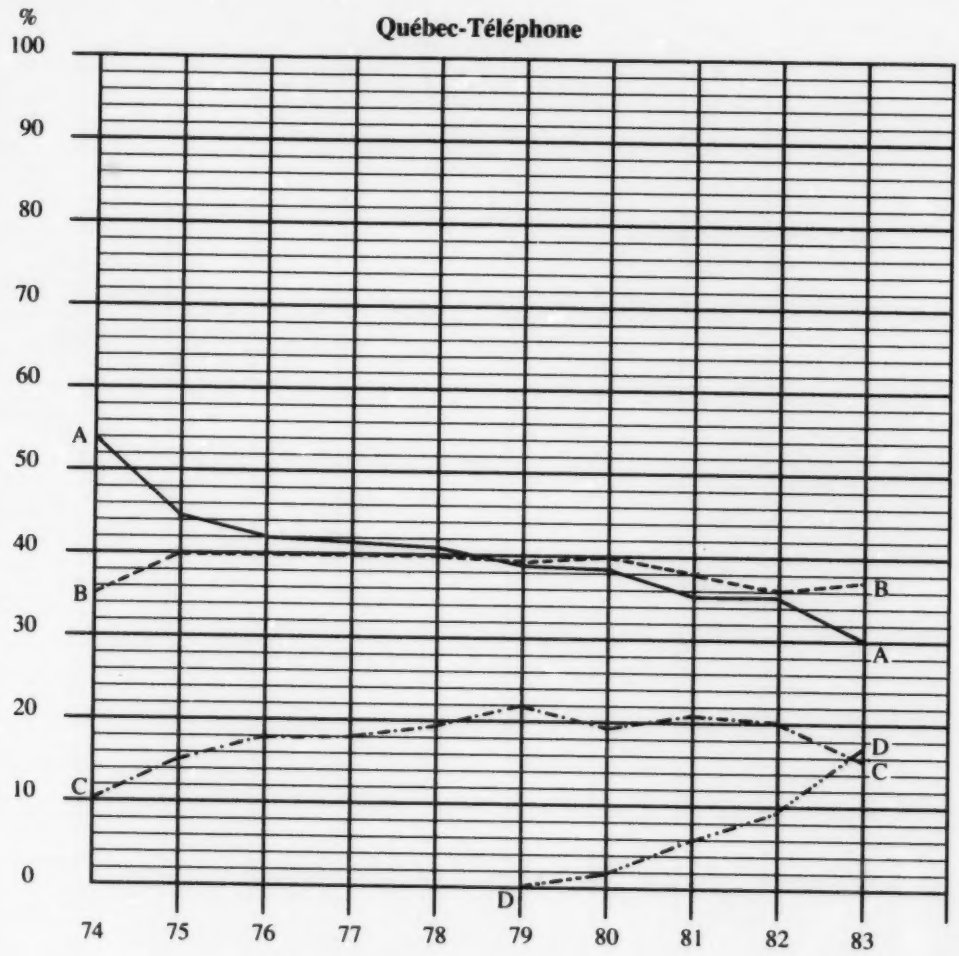

Ce graphique représente l'évolution en pourcentage du nombre de téléphones principaux raccordés aux différents types de centraux utilisés par les entreprises téléphoniques sous juridiction québécoise au cours de la période de 1974 à 1983.

Légende: A – pas-à-pas
B – barres transversales
C – électronique — analogique
D – numérique

Graphique D

Pourcentage des téléphones principaux raccordés aux différents types de centraux — 1974-1983

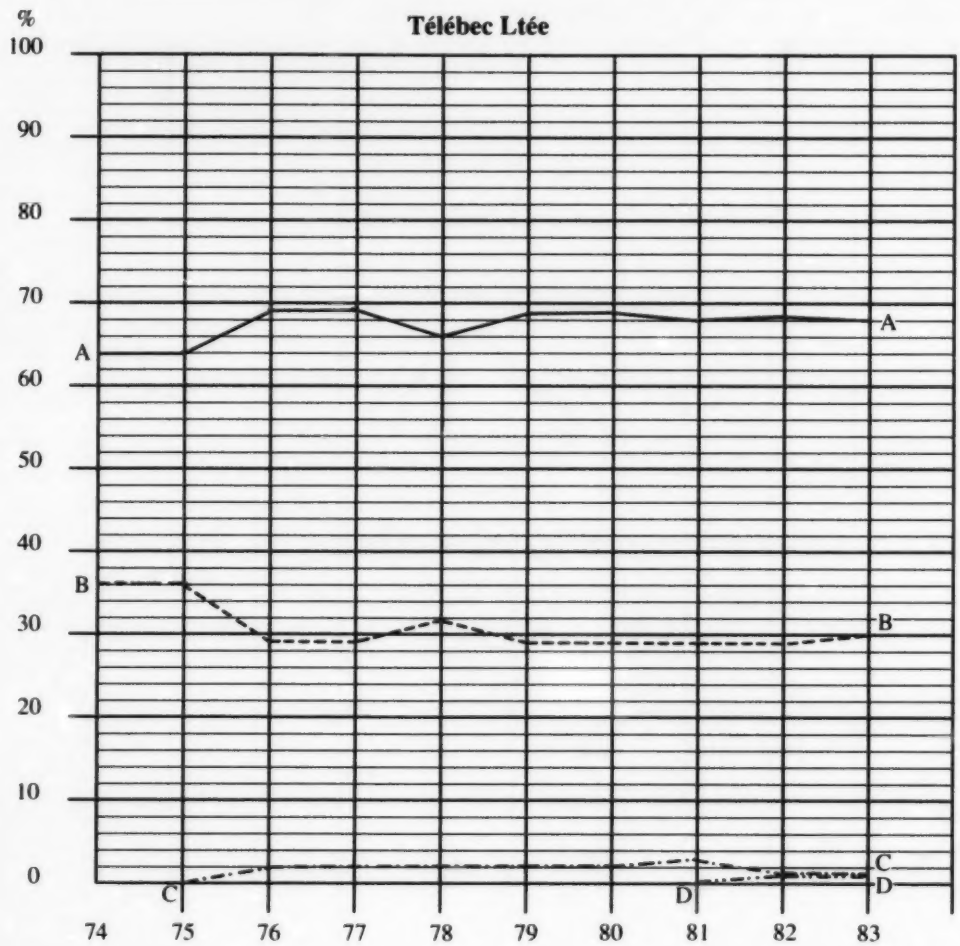

Ce graphique représente l'évolution en pourcentage du nombre de téléphones principaux raccordés aux différents types de centraux utilisés par les entreprises téléphoniques sous juridiction québécoise au cours de la période de 1974 à 1983.

Légende: A – pas-à-pas
B – barres transversales
C – électronique — analogique
D – numérique

Graphique E

Pourcentage des téléphones principaux raccordés aux différents types de centraux — 1974-1983

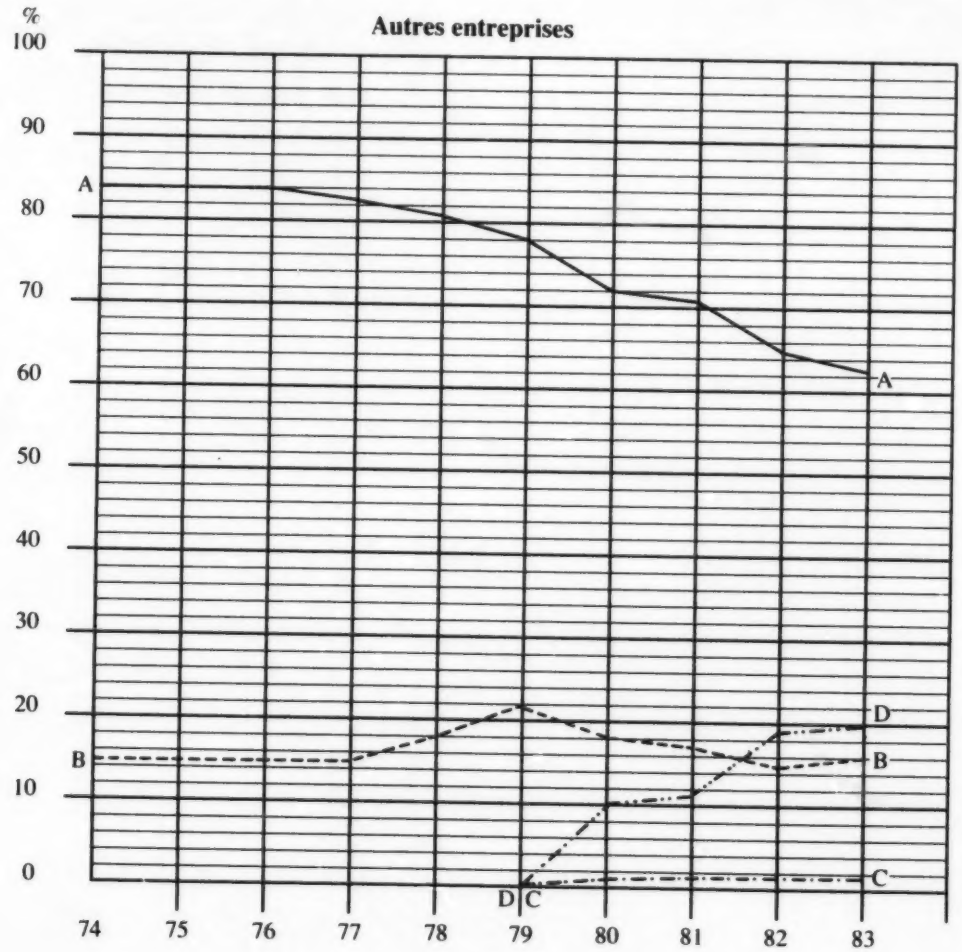

Ce graphique représente l'évolution en pourcentage du nombre de téléphones principaux raccordés aux différents types de centraux utilisés par les entreprises téléphoniques sous juridiction québécoise au cours de la période de 1974 à 1983.

Légende: A – pas-à-pas
B – barres transversales
C – électronique — analogique
D – numérique

Graphique F

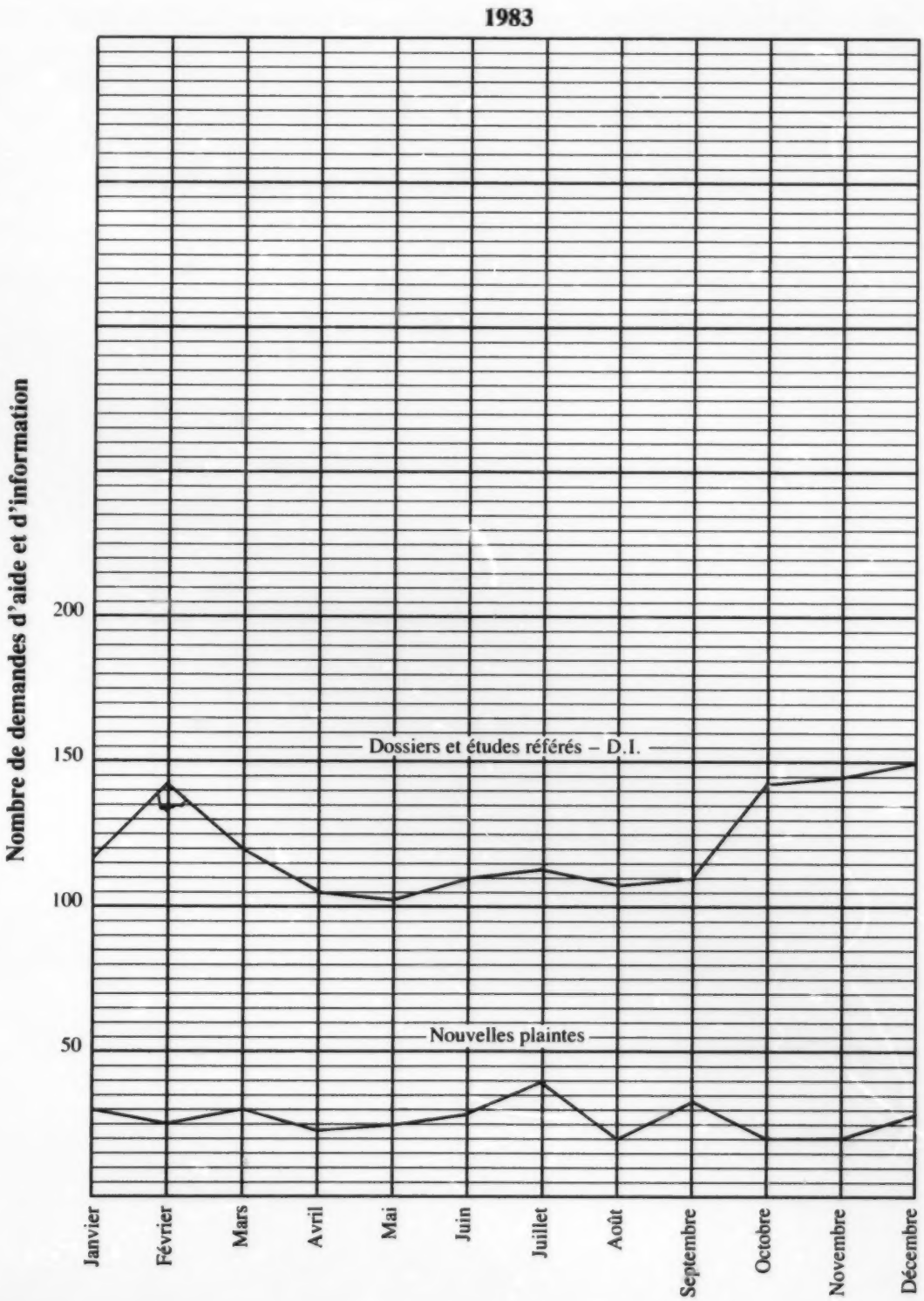
1983
Nombre de demandes d'aide et d'information
200
150
100
50
Dossiers et études référés – D.I.
Nouvelles plaintes
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

Graphiques G1, G2

Proportion de téléphones principaux raccordés à une ligne individuelle

Le pourcentage de téléphones principaux raccordés à une ligne individuelle a crû de 11 % au cours de la période 1974-1983. De 64 % qu'il était à la fin de 1974, ce pourcentage est maintenant de 75 %.

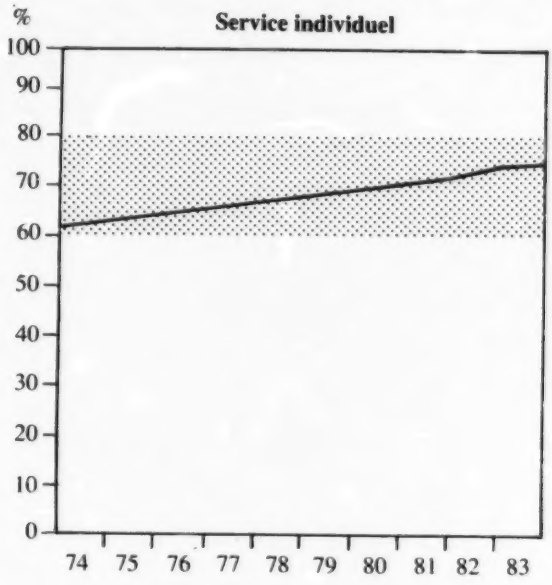

Proportion de téléphones principaux raccordés à une ligne individuelle ou à deux abonnés

Ce graphique représente une évolution pour ainsi dire horizontale puisque le pourcentage de téléphones principaux raccordés à un service de type urbain était de 84 % en 1983 par rapport à 81 % à la fin de 1974.

Cette situation, qui est attribuable au caractère fortement rural du territoire desservi par les entreprises sous juridiction québécoise, devrait évoluer d'ici peu à la suite de récentes ordonnances qui favorisent l'extension du service urbain.

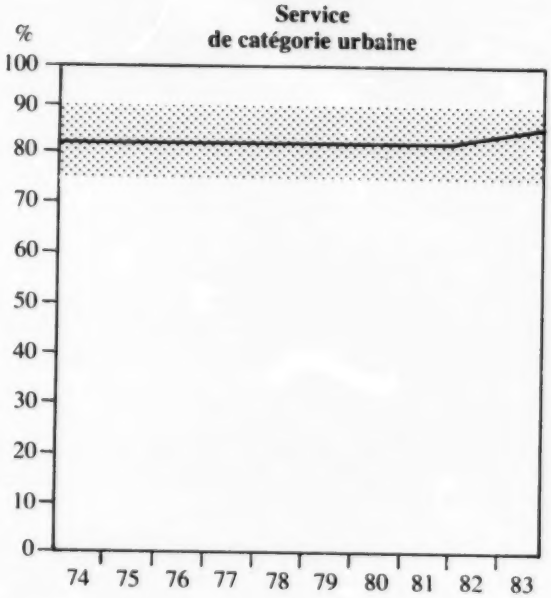

Graphiques G3, G4

Proportion de téléphones principaux permettant l'interurbain automatique

Comme l'illustre le graphique ci-contre, à la fin de 1983, 99 % des abonnés avaient accès à la composition interurbaine directe, alors qu'en 1974, le pourcentage était de 79 %.

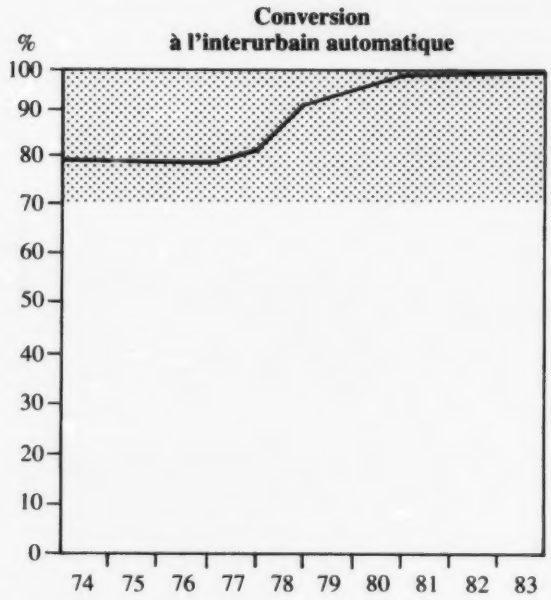

Proportion de téléphones supplémentaires incluant les téléphones de standard privé

Ce graphique représente, pour l'ensemble de l'industrie sous juridiction québécoise, l'évolution en pourcentage des appareils supplémentaires, incluant les téléphones de standard privé, par rapport au nombre de téléphones principaux. À la fin de 1974, le pourcentage de postes supplémentaires était de 38 % comparativement à 39 % à la fin de 1983.

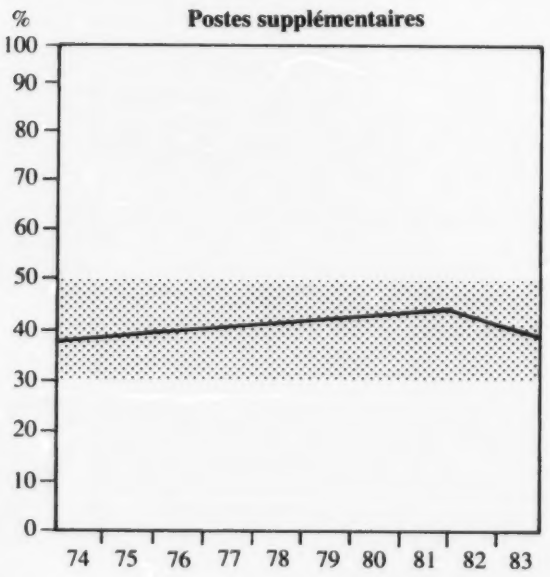

Graphiques G5, G6

Proportion de téléphones principaux ayant accès à l'enregistrement automatique des numéros

Le pourcentage de téléphones principaux qui ont accès à l'enregistrement automatique des numéros a crû de 55 % au cours de la période 1974-1983. De 15 % qu'il était à la fin de 1974, ce pourcentage est maintenant de 70 %.

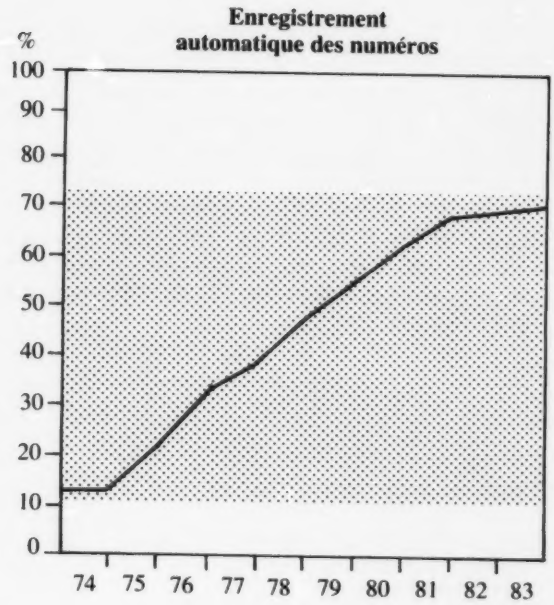

Proportion de téléphones principaux raccordés sur ligne à postes groupés

Ce graphique démontre la situation du service urbain en milieu rural pour l'ensemble de l'industrie téléphonique sous juridiction québécoise.

Les programmes de dégroupement planifiés par les entreprises et les récentes ordonnances favorisant l'extension du service urbain devraient permettre de suivre l'évolution du dégroupement en secteur rural.

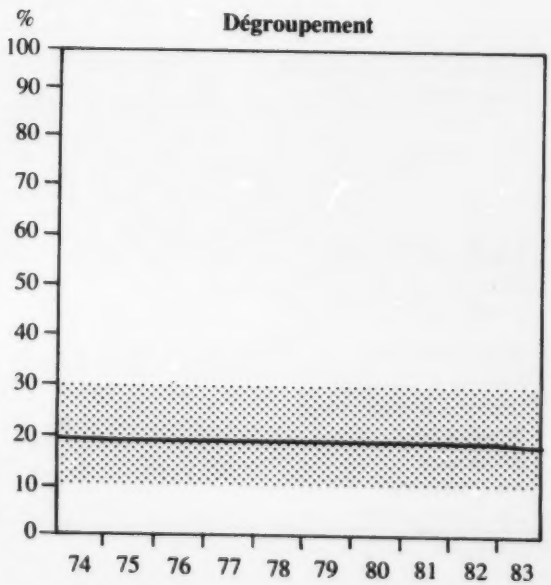

Appendice B

Données sur les entreprises exploitant des réseaux téléphoniques

Comparaisons 1983-1982

Au cours de l'année 1983, le nombre de téléphones propriété de l'entreprise est passé à 506 112, soit une augmentation de 0,8 % sur l'année 1982; l'augmentation au cours de l'année précédente avait été de 0,3 %. Les revenus d'exploitation ont augmenté de 8,7 % (8,3 % en 1982) pour se situer à 260 989 100 $ alors que les dépenses d'exploitation augmentaient de 8,9 % (10,5 % en 1982) pour s'établir à 132 024 600 $.

En 1983, le bénéfice net a augmenté de 18,5 % et se chiffrait à 31 366 700 $; l'augmentation de 1982 avait été de 21,6 %.

Évolution des cinq dernières années

Pour la période de 1979 à 1983, le tableau suivant renseigne sur l'accroissement de certains postes et en indique l'augmentation annuelle moyenne en pourcentage:

	Accroissement des 5 dernières années	Augmentation annuelle moyenne (%)
Nombre de téléphones	58 997	2,5
Nombre d'employés	(182)	(1,1)
	En milliers de dollars	
Salaires	37 991,0	12,0
Immobilisations au coût	259 486,4	8,4
Revenus d'exploitation	119 434,1	13,0
Dépenses d'exploitation	63 966,6	14,2
Bénéfice net	16 184,7	15,6

( ): diminution

Sommaire statistique de la téléphonie pour 1982 et 1983

	1983 par ligne d'accès $	1982 par téléphone principal $
À la fin de l'exercice:		
Immobilisations au coût	2 124,83	2 087,81
Immobilisations nettes	1 406,92	1 437,50
Pour l'exercice:		
Revenus d'exploitation	707,47	677,95
Dépenses d'exploitation	357,88	342,43
Bénéfice net	85,03	74,77
Dividendes	92,27	47,05
Amortissement	136,50	124,00
Dette à long terme	481,06	586,51

Ratios financiers

	%	%
Dépenses d'exploitation/ revenus d'exploitation	50,6	50,5
Bénéfice net/revenus d'exploitation	12,0	11,0
Dividendes/revenus d'exploitation	13,0	6,9
Dividendes/capital-actions à la fin de l'exercice	22,0	14,4
Dette à long terme en pourcentage du total de la capitalisation	44,4	50,8
Amortissement/immobilisations au coût à la fin de l'exercice	6,4	5,9
Couverture des intérêts avant impôts	3,2	2,8

Sommaire statistique de la téléphonie pour 1982 et 1983

	1983	1982	Variations %
Nombre de téléphones propriété de l'entreprise	506 112	501 938	0,8
Nombre de lignes d'accès	368 907	354 110[1]	4,2
Nombre d'employés	3 209	3 259	(1,5)
	(en milliers de dollars)		
Immobilisations au coût	783 863,4	739 314,5	5,9
Immobilisations nettes	519 021,8	509 033,5	2,0
Dette à long terme	177 465,0	207 687,7	(14,6)
Revenus d'exploitation	260 989,1	240 067,2	8,7
Dépenses d'exploitation	132 024,6	121 256,4	8,9
Amortissement	50 356,6	43 909,3	14,7
Bénéfice net	31 366,7	26 477,5	18,5
Dividendes	34 039,1[2]	16 661,8	110,3
Salaires des employés	87 688,6	82 027,6	6,9
Dépenses de construction	59 868,2	66 035,6	(9,3)
Frais financiers	24 347,3	27 174,1	(10,4)

1 Téléphones principaux.
2 Télébec Ltée a déclaré un dividende spécial de 15 766 K$.

Faits saillants de l'industrie du téléphone pour les cinq dernières années

Immobilisations au coût (en millions de dollars)

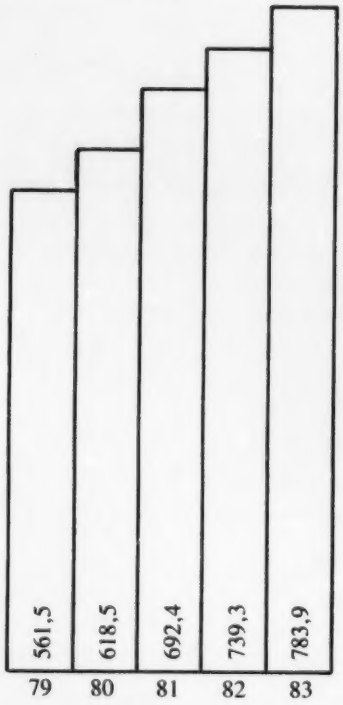

Immobilisations nettes (en millions de dollars)

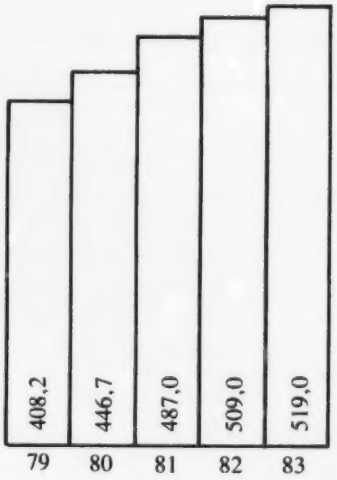

Amortissement accumulé (en millions de dollars)

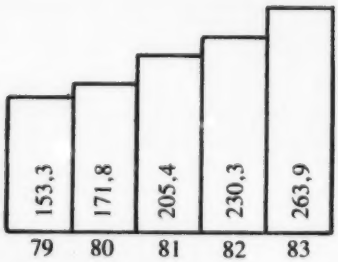

Dette à long terme (en millions de dollars)

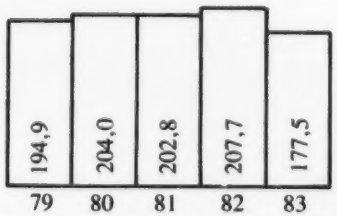

Faits saillants de l'industrie du téléphone pour les cinq dernières années

Salaires
(en millions de dollars)

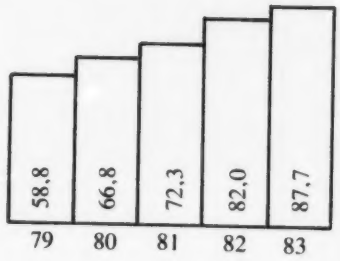

Nombre d'employés

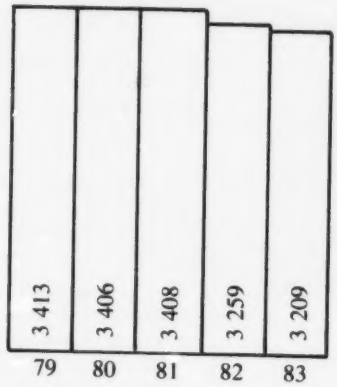

Téléphones principaux en service 1979-1982

Lignes d'accès 1983

(en milliers)

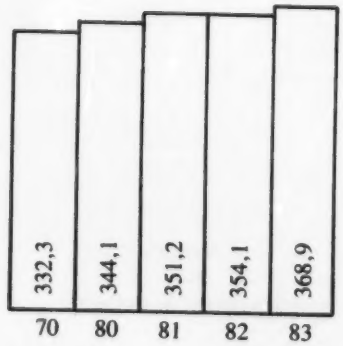

Téléphones propriété de l'entreprise

(en milliers)

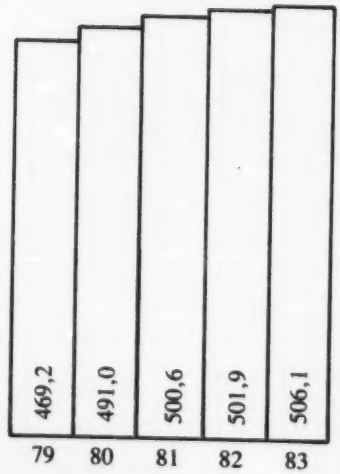

Faits saillants de l'industrie du téléphone pour les cinq dernières années

Revenus service local (en millions de dollars)

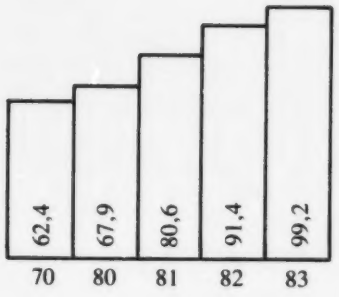

Revenus service interurbain (en millions de dollars)

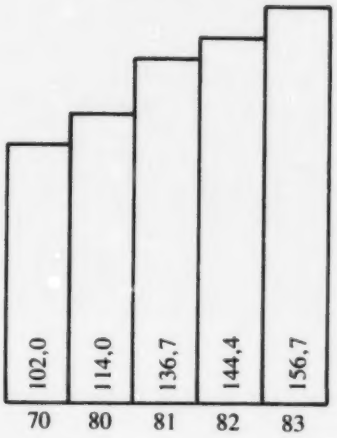

Total des revenus d'exploitation (en millions de dollars)

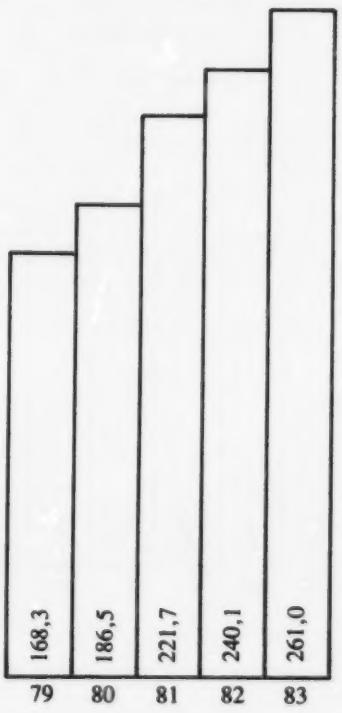

Dépenses d'exploitation (en millions de dollars)

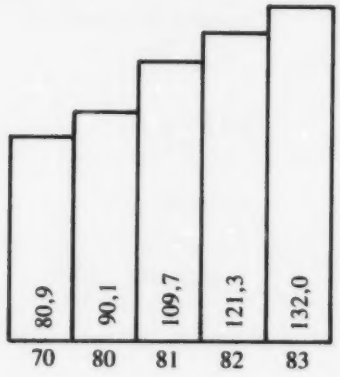

Bénéfice net (en millions de dollars)

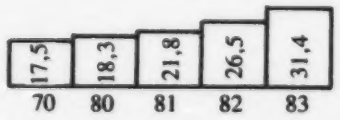

Renseignements généraux sur les entreprises de téléphone pour l'exercice terminé le 31 décembre 1983

Entreprise	R.S.P. N° de dossier	À la fin de l'exercice		Pour l'exercice		À la fin de l'exercice		
		Nombre d'employés		Salaires	Dépenses de construction	Circonscriptions	Lignes d'accès	Téléphones propriété de l'entreprise
		1982	1983	(en milliers de dollars)				
Québec-Téléphone 6, rue Saint-Jean Rimouski (Québec) G5L 1W8	T-100	2 036	2 023	52 605,0	29 190,0	**Total: 136 circonscriptions**	**209 492**	**288 051**
						Québec:		
						Armagh	671	846
						Batiscan	832	1 064
						Cap-Saint-Ignace	1 073	1 386
						Donnacona	3 258	4 498
						Lac-aux-Sables	726	867
						L'Islet	1 839	2 352
						Montmagny	5 407	7 459
						Neuville	974	1 272
						Pont-Rouge	1 830	2 310
						Portneuf	1 707	2 334
						Rivière-à-Pierre	286	365
						Saint-Adelphe	431	502
						Saint-Agapit	1 669	2 154
						Sainte-Agathe	466	574
						Sainte-Anne-de-la-Pérade	995	1 222
						Saint-Anselme	1 427	1 992
						Saint-Antoine-de-Tilly	540	750
						Saint-Apollinaire	1 068	1 321
						Saint-Augustin	1 929	2 576
						Saint-Basile	1 097	1 379
						Saint-Bernard	993	1 316
						Saint-Casimir	889	1 103
						Saint-Charles	1 456	1 892
						Sainte-Claire	1 520	2 113
						Saint-Côme-de-Kennebec	1 006	1 248
						Sainte-Croix	1 054	1 438
						Saint-Damien	1 007	1 414
						Saint-Édouard-de-Frampton	487	602
						Saint-Édouard-de-Lotbinière	878	1 119
						Saint-Flavien	1 978	2 677
						Saint-François	1 100	1 455
						Saint-Gédéon	900	1 175
						Saint-Georges	9 493	13 316
						Sainte-Hénédine	751	950
						Saint-Henri	1 320	1 806
						Saint-Isidore	828	1 084
						Saint-Jean-Port-Joli	2 211	2 979
						Saint-Joseph	1 992	2 861
						Saint-Lambert	1 272	1 658
						Saint-Malachie	1 096	1 309
						Saint-Marc-des-Carrières	1 969	2 535
						Sainte-Marie	4 935	6 671
						Saint-Martin	963	1 244
						Saint-Michel-de-Bellechasse	1 430	1 840
						Saint-Pamphile	1 720	2 212
						Saint-Patrice-de-Beaurivage	762	973

Entreprise	R.S.P. N° de dossier	À la fin de l'exercice		Pour l'exercice		À la fin de l'exercice		
		Nombre d'employés		Salaires	Dépenses de construction	Circonscriptions	Lignes d'accès	Téléphones propriété de l'entreprise
		1982	1983	(en milliers de dollars)				
Québec-Téléphone (suite)						***Québec: (suite)***		
						Saint-Paul	1 316	1 557
						Sainte-Perpétue	1 198	1 461
						Saint-Prosper	1 492	1 885
						Saint-Raphaël	1 120	1 373
						Saint-Raymond	3 415	4 425
						Saint-Roch-des-Aulnaies	666	833
						Saint-Stanislas	1 444	1 802
						Sainte-Thècle	1 163	1 412
						Saint-Théophile	313	381
						Saint-Tite	2 546	3 181
						Saint-Ubalde	652	821
						Val-Alain	318	385
						Vallée-Jonction	1 007	1 337
						Total Québec	**88 885**	**117 176**
						Saint-Laurent:		
						Amqui	2 988	4 340
						Baie-des-Sables	292	368
						Barachois	493	604
						Bic	1 405	1 801
						Bonaventure	1 664	2 485
						Cap-Chat	1 273	1 839
						Cap-des-Rosiers	682	899
						Caplan	998	1 409
						Carleton	1 544	2 402
						Causapscal	1 546	1 990
						Chandler	2 951	4 450
						Cloridorme	404	525
						Esprit-Saint	590	705
						Gaspé	3 850	6 142
						Grande-Rivière	1 634	2 316
						Grande-Vallée	743	969
						Lac-au-Saumon	603	831
						Les Boules	384	492
						Les Méchins	509	673
						Luceville	1 455	1852
						Maria	1 037	1 738
						Matane	7 005	10 291
						Matapédia	383	627
						Mont-Joli	5 161	7 127
						Mont-Louis	706	920
						Murdochville	901	1 640
						New-Carlisle	2 706	4 102
						Newport	671	899
						New-Richmond	1 886	2 805
						Nouvelle	718	975
						Percé	994	1 408
						Pointe-à-la-Croix	1 076	1 484
						Port-Daniel	1 000	1 353
						Rimouski	19 770	26 193
						Rivière-au-Renard	1 641	2 336
						Saint-Alexis-de-Matapédia	688	850
						Sainte-Anne-des-Monts	2 820	4 372
						Sainte-Blandine	1 147	1 349

Entreprise	R.S.P. N° de dossier	À la fin de l'exercice		Pour l'exercice		À la fin de l'exercice		
		Nombre d'employés		Salaires	Dépenses de construction	Circonscriptions	Lignes d'accès	Téléphones propriété de l'entreprise
		1982	1983	(en milliers de dollars)				
Québec-Téléphone (suite)						***Saint-Laurent: (suite)***		
						Saint-Fabien	981	1 156
						Sainte-Félicité	885	1 098
						Saint-Gabriel	933	1 138
						Saint-Léon-le-Grand	542	670
						Sainte-Marthe	259	321
						Saint-Moïse	864	1 036
						Saint-René	344	429
						Saint-Simon	518	564
						Saint-Ulric	769	1 020
						Sayabec	1 016	1 341
						Val-Brillant	380	480
						Total Saint-Laurent	**83 809**	**116 814**
						Côte-Nord:		
						Aguanish	122	160
						Baie-Comeau	6 213	9 275
						Baie-des-Moutons	216	265
						Baie-Johan-Beetz	46	67
						Baie-Trinité	303	380
						Chevery	117	187
						Chute-aux-Outardes	1 858	2 484
						Clarke-City	297	777
						De Grasse	806	1 167
						Forestville	1 567	2 420
						Godbout	180	236
						Harington-Harbour	94	128
						Hauterive	6 120	9 008
						Havre-Saint-Pierre	1 167	1 961
						La Romaine	144	188
						Lourdes-de-Blanc-Sablon	428	628
						Manic-Cinq	23	36
						Natashquan	268	347
						Pentecôte	278	342
						Port-Cartier	3 373	5 023
						Port-Menier	170	257
						Rivière-au-Tonnerre	213	267
						Rivière-Saint-Jean	393	510
						Rivière-Saint-Paul	205	247
						Sept-Îles	11 525	16 850
						Saint-Augustin	208	272
						Sainte-Thérèse	341	413
						Tête-à-la-Baleine	123	166
						Total Côte-Nord	**36 798**	**54 061**
Télébec Ltée 3232, rue Bélanger est Montréal (Québec) H1Y 1B7	T-270	1 035	1 011	30 072,0	25 979,0	**Total: 122 circonscriptions**	**124 217**	**170 511**
						Arthabaska:		
						Arthabaska	3 043	4 260
						Château-Richer	1 336	1 669
						Chesterville	367	464
						Disraëli	1 750	2 072
						Frontenac	160	189
						Ham-Nord	620	758
						La Guadeloupe	918	1 224
						Manseau	403	463

Entreprise	R.S.P. N° de dossier	À la fin de l'exercice		Pour l'exercice		À la fin de l'exercice		
		Nombre d'employés		Salaires	Dépenses de construction	Circonscriptions	Lignes d'accès	Téléphones propriété de l'entreprise
		1982	1983	(en milliers de dollars)				
Télébec Ltée (suite)						***Arthabaska: (suite)***		
						Norbertville	327	407
						Princeville	2 156	2 790
						Saint-Honoré	598	741
						Saint-Méthode-de-Frontenac	601	708
						Tingwick	510	642
						Villeroy	179	194
						Woburn	264	353
						Total Arthabaska:	**13 232**	**16 934**
						Bécancour:		
						Aston-Jonction	180	229
						Bécancour	545	925
						Daveluyville	1 043	1 265
						Gentilly	1 110	1 695
						Sainte-Angèle	671	766
						Saint-Célestin	521	647
						Saint-Cyrille	1 217	1 440
						Sainte-Eulalie	329	424
						Sainte-Gertrude	498	586
						Saint-Grégoire	914	1 149
						Saint-Léonard-d'Aston	828	1 017
						Sainte-Marie-de-Blandford	282	304
						Saint-Sylvère	321	388
						Saint-Wenceslas	404	476
						Total Bécancour	**8 863**	**11 311**
						Nordique:		
						Fermont	1 143	2 029
						Fire-Lake	4	96
						Schefferville	382	738
						Total Nordique	**1 529**	**2 863**
						Îles-de-la-Madeleine:		
						Cap-aux-Meules	2 939	4 379
						Grande-Entrée	398	612
						Havre-Aubert	838	1 035
						Havre-aux-Maisons	688	1 005
						Total Îles-de-la-Madeleine	**4 863**	**7 031**
						Mont-Laurier:		
						Ferme-Neuve	1 357	1 632
						Lac-des-Écorces	1 271	1 497
						Lac-du-Cerf	540	655
						Mont-Laurier	4 834	6 580
						Notre-Dame-de-la-Salette	235	291
						Notre-Dame-du-Laus	492	573
						Sainte-Anne-du-Lac	213	248
						Val-des-Bois	422	500
						Total Mont-Laurier	**9 364**	**11 976**

Entreprise	R.S.P. N° de dossier	À la fin de l'exercice		Pour l'exercice		À la fin de l'exercice		
		Nombre d'employés		Salaires	Dépenses de construction	Circonscriptions	Lignes d'accès	Téléphones propriété de l'entreprise
		1982	1983	(en milliers de dollars)				
Télébec Ltée (suite)						***La Tuque:***		
						Clova	30	35
						Lac-Édouard	89	108
						La Tuque	6 139	8 446
						Parent	219	272
						Saint-Roch-de-Mékinac	303	348
						Sanmaur	83	102
						Total La Tuque	**6 863**	**9 311**
						Saint-André-Avellin:		
						Campbell's Bay	1 151	1 589
						Chénéville	1 444	1 707
						Notre-Dame-de-la-Paix	163	211
						Otter-Lake	321	379
						Saint-André-Avellin	1 548	2 036
						Saint-Émile-de-Suffolk	541	627
						Shawville	2 179	3 172
						Total Saint-André-Avellin	**7 347**	**9 721**
						Saint-Thomas-d'Aquin:		
						Contrecoeur	1 781	2 868
						Notre-Dame-de-Stanbridge	595	772
						Saint-Aimé	636	757
						Sainte-Hélène-de-Bagot	475	572
						Saint-Hugues	601	747
						Saint-Jude	841	1 043
						Saint-Nazaire	345	409
						Saint-Ours	1 050	1 291
						Sainte-Sabine	185	239
						Saint-Simon	392	575
						Saint-Thomas-d'Aquin	1 520	1 946
						Sainte-Victoire	1 186	1 438
						Venise-en-Québec	839	1 043
						Total Saint-Thomas-d'Aquin	**10 446**	**13 700**
						Rouyn-Noranda:		
						Angliers	126	150
						Béarn	320	410
						Beaucanton	315	386
						Beaudry	374	427
						Bellecombe	208	230
						Belleterre	232	298
						Cléricy	464	550
						Duparquet	259	307
						Dupuy	435	530
						Évain	982	1 216
						Fabre	259	319
						Fugèreville	132	156
						La Reine	155	180
						La Sarre	4 162	5 358
						Latulipe	244	302
						Laverlochère	254	321

Entreprise	R.S.P. N° de dossier	À la fin de l'exercice		Pour l'exercice		À la fin de l'exercice		
		Nombre d'employés		Salaires	Dépenses de construction	Circonscriptions	Lignes d'accès	Téléphones propriété de l'entreprise
		1982	1983	(en milliers de dollars)				
Télébec Ltée (suite)						***Rouyn-Noranda: (suite)***		
						Lorrainville	561	730
						Macamic	950	1 330
						Nédelec	243	288
						Normétal	431	510
						Notre-Dame-du-Nord	493	677
						Palmarolle	913	1 193
						Rémigny	134	170
						Rollet	281	328
						Roquemaure	179	210
						Rouyn-Noranda	12 814	19 112
						Saint-Bruno-de-Guigues	339	447
						Saint-Eugène-de-Guigues	157	201
						Saint-Lambert	99	116
						Sainte-Rose	234	303
						Ville-Marie	1 408	2 175
						Total Rouyn-Noranda	**28 157**	**39 430**
						Val d'Or:		
						Amos	7 573	10 864
						Barraute	893	1 064
						Cadillac	342	464
						Chapais	1 002	1 488
						Chibougamau	3 805	5 915
						Dubuisson	356	467
						Guyenne	88	101
						Joutel	292	526
						La Corne	187	223
						La Motte	107	117
						Lebel-sur-Quévillon	1 412	2 576
						Louvicourt	183	265
						Malartic	1 904	2 442
						Matagami	1 281	2 014
						Parc de la Vérendrye	36	55
						Rivière Héva	153	182
						Rochebeaucourt	242	301
						Senneterre	1 992	2 844
						Taschereau	548	701
						Val d'Or	11 047	15 450
						Waswanipi	110	175
						Total Val d'Or	**33 553**	**48 234**
Sogetel Inc. 160, rue Fortier Case postale 1150 Nicolet (Québec) J0G 1E0	T-271	49	50	1 123,7	1 087,3	**Total:** **13 circonscriptions**	**12 258**	**16 442**
						Beauceville	2 856	4 107
						Lac-Etchemin	1 606	2 281
						Nicolet	2 948	4 274
						Saint-Camille	365	430
						Saint-Fabien	365	453
						Sainte-Justine	1 092	1 342
						Saint-Luc	193	213
						Sainte-Lucie	151	178
						Saint-Ludger	444	563
						Saint-Magloire	308	341

Entreprise	R.S.P. N° de dossier	À la fin de l'exercice		Pour l'exercice		À la fin de l'exercice		
		Nombre d'employés		Salaires	Dépenses de construction	Circonscriptions	Lignes d'accès	Téléphones propriété de l'entreprise
		1982	1983	(en milliers de dollars)				
						Saint-Odilon	457	553
						Sainte-Rose	417	477
						Saint-Zacharie	1 056	1 230
Co-op de téléphone de Valcourt 805, rue Saint-Joseph Case postale 160 Valcourt (Québec) J0E 2L0	T-199	26	24	699,4	413,9	**Total: 3 circonscriptions**	**3 406**	**4 989**
						Lawrenceville	262	340
						Roxton-Falls	985	1 322
						Valcourt	2 159	3 327
La Compagnie de téléphone de Warwick 2, rue Baril Case postale 728 Warwick (Québec) J0A 1M0	T-301	15	16	380,3	355,6	**Total: 3 circonscriptions**	**3 147**	**4 285**
						Kingsey-Falls	405	599
						Saint-Albert	913	1 160
						Warwick	1 829	2 526
Téléphone Milot Inc. 2653, rue Laflèche Case postale 30 Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0	T-170	15	15	327,3	482,6	**Total: 4 circonscriptions**	**3 401**	**4 149**
						Charette	800	994
						Saint-Alexis	1 039	1 205
						Saint-Barnabé	515	682
						Saint-Paulin	1 047	1 268
Sotel Inc. 800, boulevard de Maisonneuve est Bureau 1100 Montréal (Québec) H2L 4M6	T-200	45	33	1 739,2	1 172,6	**Total: 7 circonscriptions**	**2 394**	**3 755**
						Chisasibi	398	615
						Eastmain	78	91
						Fort-Rupert	152	183
						Lac Mistassini	156	201
						La Grande	1 465	2 492
						Némaska	26	32
						Wemindji	119	141
Téléphone Guèvremont Inc. 865, rue Marquette Case postale 360 Sainte-Rosalie (Québec) J0H 1X0	T-241	5	5	204,3	144,5	Sainte-Rosalie	2 182	3 014

Entreprise	R.S.P. N° de dossier	À la fin de l'exercice		Pour l'exercice		À la fin de l'exercice		
		Nombre d'employés		Salaires	Dépenses de construction	Circonscriptions	Lignes d'accès	Téléphones propriété de l'entreprise
		1982	1983	(en milliers de dollars)				
Le Téléphone Bon Conseil Inc. 520, rue Notre-Dame Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0	T-289	10	7	223,5	524,8	Notre-Dame-du-Bon-Conseil[1]	2 117	2 678
La Compagnie de téléphone Upton Inc. 732, rue Saint-Éphrem Case postale 90 Upton (Québec) J0H 2E0	T-248	6	9	116,1	240,8	Upton	1 289	1 801
Le Téléphone de Saint-Liboire de Bagot Inc. 51, rue Lemonde Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0	T-239	3	3	54,2	23,4	Saint-Liboire	958	1 357
La Compagnie de téléphone de Lambton Inc. 230, rue du Collège Case postale 88 Lambton (Québec) G0M 1H0	T-330	5	4	44,3	41,7	Lambton	939	1 219
La Compagnie de téléphone de Saint-Victor 311, rue Fecteau Case postale 141 Saint-Victor (Québec) G0M 2B0	T-351	2	2	34,0	10,6	Saint-Victor-de-Beauce	895	1 066

1 Les circonscriptions de Sainte-Brigitte-des-Saults et Sainte-Perpétue ont été fusionnées à la circonscription de Notre-Dame-du-Bon-Conseil le 17 novembre 1983.

Entreprise	R.S.P. N° de dossier	À la fin de l'exercice		Pour l'exercice		À la fin de l'exercice		
		Nombre d'employés		Salaires	Dépenses de construction	Circonscriptions	Lignes d'accès	Téléphones propriété de l'entreprise
		1982	1983	(en milliers de dollars)				
Téléphone de Saint-Éphrem Inc. 10, rue de la Station Case postale 118 Saint-Éphrem (Québec) G0M 1R0	T-336	2	2	23,6	36,8	Saint-Éphrem-de-Beauce	722	938
Société de téléphone de La Baie 318, rue Principale Baieville (Québec) J0G 1A0	T-243	3	3	30,0	49,0	Baieville	514	654
La Cie de téléphone de Courcelles Inc. 106, rue Principale Case postale 10 Courcelles (Québec) G0M 1C0	T-327	1	1	11,7	10,2	Courcelles	390	497
Téléphone Daaquam Inc. 36, rue Principale Daaquam (Québec) G0R 1K0	T-380	N/D	N/D	N/D	95,7	**Total:** **2 circonscriptions** Daaquam Lac-Frontière	**396** 327 69	**489** 412 77
Téléphone Frontenac Limitée 382, rue Champlain Case postale 458 Disraëli (Québec) G0N 1E0	T-337	1	1	N/D	9,7	Nantes	190	217
Total		**3 259**	**3 209**	**87 688,6**	**59 868,2**		**368 907**	**506 112**

Bilan des entreprises de téléphone au 31 décembre 1983 (en milliers de dollars)

Entreprise	R.S.P. No de dossier	Actif					Capitalisation et passif					
		Actif à court terme	Immobilisations au coût	Immobilisations nettes	Autres éléments d'actif	Total de l'actif	Passif à court terme	Dette à long terme	Impôts reportés	Avoir des actionnaires		Total du passif et de l'avoir
										Capital-actions	Surplus	
Québec-Téléphone	T-100	26 891,0	455 793,0	300 561,0	7 229,0	334 681,0	55 589,0	85 235,0	61 146,0	84 406,0	48 305,0	334 681,0
Télébec Limitée	T-270	11 412,0	267 126,0	183 413,0	3 794,0	198 619,0	19 814,0	71 583,0	29 770,0	65 288,0	12 164,0	198 619,0
Sogetel Inc.	T-271	621,8	16 395,9	11 756,7	—	12 378,5	1 734,2	7 040,0	225,5	1 302,7	2 076,1	*12 378,5
Co-op de téléphone de Valcourt	T-199	211,0	4 634,3	2 573,6	8,0	2 792,6	204,5	1 346,4	29,7	213,5	998,5	2 792,6
Sotel Inc.	T-200	1 100,6	21 662,7	9 416,6	189,9	10 707,1	1 658,0	7 080,0	—	2 000,0	(30,9)	10 707,1
La Compagnie de téléphone de Warwick	T-301	380,7	3 827,0	2 269,9	—	2 650,6	398,8	1 283,8	—	58,6	909,4	2 650,6
Téléphone Milot Inc.	T-170	259,7	3 513,5	2 129,9	48,0	2 437,6	604,0	584,0	63,2	286,0	900,4	2 437,6
Le Téléphone Guèvremont Inc.	T-241	123,8	1 989,2	1 359,5	47,5	1 530,8	146,7	975,1	5,4	144,4	259,2	1 530,8
Le Téléphone Bon Conseil Inc.	T-289	50,8	3 634,1	2 592,9	77,0	2 720,7	310,3	1 669,7	30,5	558,7	151,5	2 720,7
La Compagnie de téléphone Upton Inc.	T-248	57,8	1 248,6	774,7	3,6	836,1	264,0	136,5	—	37,5	398,1	836,1
Le Téléphone de Saint-Liboire de Bagot Inc.	T-239	83,6	859,3	436,6	—	520,2	77,6	170,8	—	7,5	264,3	520,2

* Incluant un montant de 1 162,5 $ considéré comme plus-value suite à la réévaluation du réseau de Nicolet.

Entreprise	R.S.P. No de dossier	Actif					Capitalisation et passif					
		Actif à court terme	Immobilisations au coût	Immobilisations nettes	Autres éléments d'actif	Total de l'actif	Passif à court terme	Dette à long terme	Impôts reportés	Avoir des actionnaires		Total du passif et de l'avoir
										Capital-actions	Surplus	
La Compagnie de téléphone de Lambton Inc.	T-330	119,0	706,8	420,5	—	539,5	62,2	103,0	12,3	9,6	352,4	539,5
La Compagnie de téléphone de Saint-Victor	T-351	137,6	542,1	269,2	2,5	409,3	26,6	48,6	—	14,5	319,6	409,3
Téléphone de Saint-Éphrem Inc.	T-336	150,8	549,7	297,8	—	448,6	71,5	—	1,7	11,6	363,8	448,6
Société de téléphone de La Baie	T-243	52,7	487,7	208,1	92,8	353,6	5,0	29,4	—	319,2	—	353,6
La Cie de téléphone de Courcelles Inc.	T-327	11,3	367,2	197,6	—	208,9	5,6	60,0	—	6,7	136,6	208,9
Téléphone Daaquam Inc.	T-380	56,8	376,5	256,4	7,0	320,2	73,1	75,1	—	35,5	136,5	320,2
Téléphone Frontenac Limitée*	T-352	13,7	149,9	87,8	1,3	102,8	30,3	44,6	—	10,2	17,7	102,8
Total		**41 734,7**	**783 863,4**	**519 021,8**	**11 500,6**	**572 257,1**	**81 075,4**	**177 465,0**	**91 284,3**	**154 710,2**	**67 722,2**	**572 257,1**

* États financiers au 31 octobre 1983

État des résultats des entreprises de téléphone pour l'exercice terminé le 31 décembre 1983 (en milliers de dollars)

Entreprise	Revenus d'exploitation				Dépenses				Bénéfice net	Dividendes
	Local	Inter-urbain	Divers	Total	Exploitation	Amortissement	Frais financiers	Impôts courants et reportés		
Québec-Téléphone	55 993,0	94 354,0	1 169,0	151 516,0	75 903,0	28 447,0	13 029,0	14 707,0	19 430,0	11 489,0
Télébec Ltée	36 189,0	51 658,0	1 511,0	89 358,0	46 042,0	17 567,0	8 575,0	7 157,0	10 017,0	22 305,0[1]
Sogetel Inc.	2 487,7	2 365,8	223,8	5 077,3	2 254,5	1 070,0	1 018,3	331,0	403,5	139,1
Co-op de téléphone de Valcourt	630,9	980,5	88,1	1 699,5	954,5	302,2	179,4	32,1	231,3	35,4[2]
Sotel Inc.	1 606,2	3 919,2	1 864,2	7 389,6	3 935,1	2 001,2	838,0	348,3	267,0	—
La Compagnie de téléphone de Warwick	569,8	530,6	33,9	1 134,3	548,6	194,1	169,0	73,8	148,8	—
Téléphone Milot Inc.	433,9	733,3	87,2	1 254,4	652,9	198,7	131,4	88,7	182,7	40,2
Le Téléphone Guèvremont Inc.	390,8	256,2	60,1	707,1	356,2	134,0	113,2	26,2	77,5	—
Le téléphone Bon Conseil Inc.	258,3	598,5	58,9	915,7	426,5	167,9	173,7	33,2	114,4	—
La Compagnie de téléphone Upton Inc.	153,0	303,5	9,0	465,5	232,6	73,4	27,8	24,1	107,6	—
Le téléphone de Saint-Liboire de Bagot Inc.	107,3	204,5	6,6	318,4	168,4	41,6	35,2	13,4	59,8	3,0
La Compagnie de téléphone de Lambton Inc.	84,3	184,1	21,3	289,7	167,1	29,2	18,3	13,4	61,7	2,4
La Compagnie de téléphone de Saint-Victor	64,8	135,0	3,0	202,8	92,4	23,5	5,7	14,7	66,5	17,8
Téléphone de Saint-Éphrem Inc.	65,2	101,4	19,8	186,4	58,1	25,7	10,5	16,4	75,7	5,9
Société de téléphone de La Baie	40,1	106,2	—	146,3	46,8	34,0	3,5	—	62,0	—
La Cie de téléphone de Courcelles Inc.	31,1	80,9	6,1	118,1	62,1	17,2	8,6	5,5	24,7	1,3
Téléphone Daaquam Inc.	38,3	116,6	4,2	159,1	95,6	22,5	3,5	7,6	29,9	—
Téléphone Frontenac Limitée*	14,1	33,5	3,3	50,9	28,2	7,4	7,2	1,5	6,6	—
Total	**99,157,8**	**156,661,8**	**5 169,5**	**260 989,1**	**132 024,6**	**50 356,6**	**24 347,3**	**22 893,9**	**31 366,7**	**34 039,1**

* États financiers au 31 octobre 1983

(1) Incluant un dividende spécial de 15 766 K$.

(2) Ristournes aux membres.